



À LA DÉCOUVERTE DES VILLES ET VILLAGES

Découvrez qui est le contrebandier de sel au cœur du village et sur le sentier autour de la forteresse de **Mornas**.

« Intrigue dans la ville » est une création de Dorissocom.

INTRIGUEDANSLAVILLE.FR



N°3945

le cino du mardi

Les Petites Affiches de Vaucluse

depuis 1839

15 décembre 2020

ACTUALITÉ

Pages 2 à 5

Santé

Le labo aptésien entre dans la course contre la Covid-19

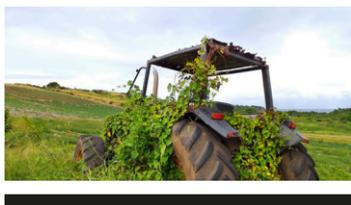


POLITIQUE & TERRITOIRE

Pages 6 & 7

Luberon Monts de Vaucluse

L'agglomération fait la chasse aux friches agricoles



ÉCONOMIE

Pages 8 & 9

Avignon

Manguin distille du bonheur depuis 1957



Solidarité

Ducros-McCormick soutient l'institut Louis Germain

CULTURE

Page 12

Les rendez-vous culture et loisirs

JURIDIQUE

Pages 13 à 17

Annonces légales et Appels d'offres

Dossier - Pages 10 & 11



EXPERTISE COMPTABLE • CONSEIL • FISCAL • SOCIAL • FORMATION • AUDIT



ÉVOLUER
pour s'adapter
aux métamorphoses actuelles

www.axiomeassocies.fr



Associés pour votre réussite

AXIOME PROVENCE

130, rue de l'Aulanière - ZI Courtine Chaternay
84000 AVIGNON
Tél. : 04 90 85 38 11
axiomeprovence@axiomeassocies.fr

DÉCRYPTAGE

Olivia Trégaut, sculpteur animalier, s'est installée à Oppède-le-Vieux où naît, au creux de son atelier, une kyrielle d'animaux sauvages comme autant de témoignages de la vie sauvage et fragile qui s'effondre. Alors, pour sensibiliser les amateurs d'art et de vie sauvage, l'artiste leur donne vie à partir du grès-céramique et du bronze.

« Fascinée par le monde animal, cet émerveillement se traduit par des fourmillements au bout des doigts, signal que le moment est venu de créer. »

« Je suis très touchée par la disparition des espèces et très engagée dans des associations pour leur protection. C'est le prolongement de mon investissement pour tous ces êtres qui vivent avec nous sur la planète et en danger d'extinction. Je suis née en région parisienne, bien loin de la nature. C'est le petit écran qui, le 1^{er}, a su sensibiliser toute ma génération au monde des animaux sauvages. Il y avait 'Le monde des animaux', l'épopée du commandant Cousteau, la série culte 'Daktari' avec le lion Clarence et Judy la guénon, ou encore 'Flipper le dauphin' et 'Belle et Sébastien' pour ouvrir une porte sur ces mondes lointains. Peu à l'aise dans ma scolarité, j'ai eu la chance d'intégrer l'école privée Sainte-Thérèse à Paris qui promouvait un autre enseignement et nourrissait une forte approche aux arts. Préparée au concours de l'école Boule (école supérieure aux arts appliqués) j'ai pu enfin m'engager dans la voie qui était la mienne puis intégrer le Créar (Ecole d'art) où j'ai rencontré un céramiste qui devint mon époux. Le début de l'aventure ? Notre installation dans un modeste garage à Cavaillon avant de gagner Oppède-le-Vieux grâce au maire de l'époque d'Oppède-le-Vieux, Albert Calvo, qui nous a beaucoup aidés à nous y installer. Là bas nous pouvions commencer à exercer notre rêve : la céramique pour mon mari, Denis Bouniard, et la sculpture pour moi. Mon mari a commencé à vendre ses céramiques sur les marchés de potiers. Mais c'est en me portant acquéreur, lors d'une brocante, d'une importante pile de magazines 'Terre sauvage', que ma vocation s'est faite jour, notamment grâce au fabuleux travail des photographes animaliers. Mon premier essai de sculpture ? Des ours blancs s'affrontant sur la banquise et, déjà, les iguanes des îles Galápagos. Je suis très attirée par la différence, par les animaux que l'on connaît peu, souhaitant partager cet émerveillement que j'éprouve pour cette luxuriance d'intelligence et de formes du monde animal sauvage. Les sculptures ont émergé du grès dont certaines seront destinées à être coulées en bronze, dans les ateliers de la fonderie Barthélémy à Crest (26). La crise sanitaire m'a, comme tout le monde, bousculée car je devais être l'invitée d'honneur du Salon international des artistes animaliers de Brie-sur-Marne. Pour cette manifestation, j'ai créé plus de 30 œuvres disponibles à la vente entre 280 et 1 200€ en engobes porcelaines sur grès et en bronze pour lesquelles il faudra compter entre 1 500 et 15 000€. Quant au salon de Brie-sur-Marne ? Il est reporté en 2021. »

Propos recueillis par Mireille Hurlin

Le travail d'Olivia Trégaut est visible, sur rendez-vous, à son atelier 24, rue Sainte-Cécile à Oppède-le-Vieux. 04 90 76 75 10. contact@olivia-tregaut-sculpture.com <https://www.facebook.com/OliviaTregautSculpture>; <http://instagram.com/olivia.tregaut> <https://www.sculptureanimaliere.com/>



Caf

8,76 M€ d'aides exceptionnelles

La Caf (Caisse d'allocations familiales) de Vaucluse vient de verser 8,76M€ à près de 41 000 familles vaclusiennes. Cette somme a été distribuée dans le cadre de l'aide exceptionnelle de solidarité mise en place à la fin du mois de novembre par le Gouvernement. Ce versement a ainsi concerné tous

les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de soutien familial (ASF). Il a également été attribué aux familles bénéficiant des aides au logement (APL) mais ne touchant ni le RSA, ni l'ASF.

Pour obtenir cette aide, les 40 931 familles vaclusiennes n'ont eu

aucune démarche à accomplir puisque la Caf 84 a versé automatiquement l'aide par virement bancaire. Opérationnelle durant les 2 confinements, la Caf de Vaucluse a notamment assuré la totalité des versements à ses 108 919 allocataires du département lors de ces différentes périodes. www.caf.fr

Carpentras

Projet de mutuelle communale

Dans l'optique de faire bénéficier les habitants d'un tarif préférentiel pour leur mutuelle, la Ville de Carpentras souhaite négocier un contrat de couverture santé groupé. Un dispositif qui concerne les retraités, étudiants, travailleurs indépendants, salariés, ainsi que les personnes seules, en couple ou en famille monoparentale. La Ville indique que l'aboutissement d'un tel projet ne sera conditionné que par l'adhésion du plus grand

nombre. La première étape de ce dispositif vise à recenser le nombre d'adhérents potentiels afin de cerner leurs attentes en termes de garanties et de prix via un questionnaire à remplir. Disponible en ligne, ce dernier sera également mis à disposition à l'accueil de la mairie à compter du 15 décembre et jusqu'au 31 mars prochain. Dans le Vaucluse, Caumont-sur-Durance est la première commune à s'être dotée d'une mutuelle muni-

cipale en 2013. Une initiative qui a fait des émules puisque Caromb, Mazan, la Bastide-des-Jourdans, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Caderousse, Cheval-Blanc, Saint-Didier, Bollène Châteauneuf-de-Gadagne, Morières-lès-Avignon ou bien encore Vaison-la-Romaine se sont lancées dans ce projet.

Renseignement : <http://www.carpentras.fr/actualites/12-decembre-2020/projet-de-mutuelle-communale.html>

La Bastide-des-Jourdans

Les gendarmes à la Maison des services

La Maison de services au public (MSAP) de La Bastide-des-Jourdans est la première de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à accueillir une permanence de la gendarmerie nationale. Cette présence vient d'être officialisée par la signature d'une charte entre la compagnie de gendarmerie de Pertuis et le groupe La Poste en charge de la MSAP de La Bastide. Pour la gendarmerie, il s'agit « de développer un dispositif de permanence au plus près de la population afin d'accueillir, informer et orienter les usagers de manière encore plus

efficace, rapide et simple ». L'initiative, qui s'inscrit dans le cadre de ses missions de police de sécurité du quotidien, va donc être expérimentée avant de voir si elle peut être étendue aux autres maisons du département.

Destinées à améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain ces maisons mettent à disposition des usagers un lieu d'information concernant les questions de la vie quotidienne (administration, emploi, retraite, numérique, énergie, social, accès au droit, service de téléprocédure).

Les publics sont ainsi accompagnés sur place par des agents dans leur démarche auprès des nombreux organismes partenaires (Pôle emploi, Caf, CPAM, EDF, MSA, Trésor public...). Outre celle de La Bastide-des-Jourdans, le Vaucluse compte 12 autres MSAP ou Espaces France services à Carpentras, Sault, Malaucène, Bédoin, Sorgues, Valréas, Cucuron, Maubec-Coustellet, Mormoiron, Mérimondol, Sablet ainsi qu'un bus itinérant sur le territoire de la CCPAL (Communauté de communes Pays d'Ap't Luberon).

LA BANQUE ALIMENTAIRE

107 tonnes collectés

Les 500 bénévoles de la Banque alimentaire de Vaucluse (BA 84) viennent de récolter 107 tonnes de produits à l'occasion de la dernière opération de collecte menée dans les magasins du département les 27, 28 et 29 novembre. De quoi permettre de confectionner l'équivalent de 215 000 repas redistribués aux personnes que la BA 84 accompagne par le biais de ses 70 associations partenaires en Vaucluse. « Merci aux Vaclusiens qui ont donné 4 tonnes de plus que l'an dernier malgré la crise, explique Annie Paly, présidente de la BA 84. C'est dans les moments difficiles que l'on voit la grandeur des âmes. La capacité de mobilisation de nos équipes dans les

magasins, sur la route dans les camions et dans nos entrepôts en sont la meilleure démonstration. Nous sommes heureux de ce résultat pour tous les bénéficiaires de l'aide alimentaire dans le Département. »

« Ce résultat très encourageant ne suffira cependant pas à répondre à une augmentation croissante de la demande d'aide alimentaire », poursuit la présidente. En effet, ces 107 tonnes de produits collectés (huile, conserves de légumes et plats préparés, thon, sardines, confiture, sucre, petits pots bébé ainsi que des produits d'hygiène) ne représentent que 10% des ressources annuelles de la Banque alimentaire de Vaucluse.

Apt

Le labo de recherche IRSEA fait une avancée contre la Covid



Implanté à Apt depuis 25 ans, les équipes de l'Institut de recherche de l'IRSEA viennent d'identifier un groupe de molécules permettant de réduire de 99,9% la production de particules virales du Covid-19.

L'IRSEA (Institut de recherche en sémiologie et éthologie appliquée) vient d'identifier un groupe de molécules capables d'inhiber la réplication de la Covid-19.

■ Réduction de 99,9% la production des particules virales

« Au terme de 6 mois de recherche, nous avons réussi à identifier un groupe de molécules, dont l'une avec nos partenaires istréens d'Azur isotopes, capables d'inhiber la réplication du virus, confirme le docteur Patrick Pageat. Nous atteignons 99,9% de réduction de la production de particules virales in vitro avec des doses significativement inférieures aux doses qui

font apparaître les premiers effets toxiques. »

« Ces travaux font l'objet de dépôt de demandes de brevets européens dont les premiers rapports de recherche sont positifs, poursuit le fondateur de cet institut de recherche privé vaclusien créé il y a 25 ans. Il s'agit d'un nouvel espoir dans la lutte contre le virus, mais aussi contre certains coronavirus pathogènes pour des animaux domestiques comme le chat, le porc ou les bovins. »

L'institut, dédié à l'étude du comportement des animaux et de l'homme, de leurs interactions et tout spécialement de leur communication chimique, entend désormais nouer des accords avec des entités capables de l'aider à mener

les travaux de validation clinique de ses recherches.

■ Dans le respect des règles éthiques

« Il s'agit maintenant d'apporter au plus tôt, mais avec le souci de la sécurité sanitaire et environnementale, ces nouvelles armes contre une pandémie dont les conséquences sanitaires mais aussi sociétales et économiques sont devant nous », poursuit Patrick Pageat.

« Nous espérons aussi pouvoir apporter notre expérience dans la conception de nouvelles stratégies de conception d'outils thérapeutiques, intégrant rapidité, efficacité et respect de l'ensemble du vivant », insiste le responsable de ce laboratoire qui a fait de la réduction

du recours à l'expérimentation animale une priorité grâce à des méthodes bio-informatiques et d'approche pharmacophore utilisant de très lourds calculs par ordinateur.

« Ces résultats ont été obtenus dans le plein respect des règles éthiques et de la philosophie de notre institut de recherche. C'est le fruit des recherches et de l'implication d'une équipe pluridisciplinaire et internationale, totalement indépendante et uniquement financée par le fruit de ses travaux via les redevances sur ses brevets. Aucune influence d'aucune sorte, hors des délibérations et discussions entre les scientifiques impliqués, n'a orienté notre travail. »

L.G.

Hommage

■ Eloge de Jean-François Césarini à l'Assemblée nationale

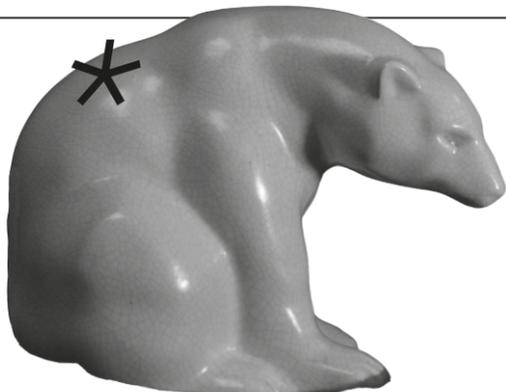
La semaine dernière, l'Assemblée nationale a rendu hommage à Jean-François Césarini, député LREM (La République en marche) de la première circonscription de Vaucluse décédé le 29 mars dernier. A cette occasion, Richard Ferrand, président de l'Assemblée, a procédé à l'éloge funèbre de l'élu vaclusien disparu à l'âge de 49 ans avant de céder la parole à Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, pour l'hommage du Gouvernement. Un moment d'émotion suivie par une minute de silence avant une salve nourrie d'applaudissements en présence de sa famille.

Partenariat

■ Enedis et Face luttent contre la précarité énergétique

En partenariat avec la Fondation Agir contre l'exclusion (Face) Vaucluse, Enedis s'engage contre la précarité énergétique avec la mise en œuvre d'actions de médiation sociale énergie. Avec ce partenariat, Enedis s'engage à prendre contact avec les clients en amont du déplacement pour impayés dans le but d'éviter la coupure ainsi qu'à établir une médiation auprès des clients lors des interventions techniques 'clientèle' en accompagnant les techniciens Enedis.

Ces dispositifs s'inscrivent dans une démarche de prévention 'coupure' pour laquelle Face Vaucluse est chargée de contacter les clients pour lesquels une interruption d'électricité est prévue afin d'envisager avec eux les meilleures solutions de traitement de leur situation (explications et orientation vers le fournisseur d'électricité choisi par le client, contacts avec les services sociaux, aide à la gestion du budget énergie, etc.). A ce jour, 6 500 dossiers ont été confiés et traités par Face Vaucluse avec un taux d'annulation sur contact établi de l'ordre de 20%.



*Dans l'édition et l'imprimerie, l'ours est un texte encadré, reprenant les noms et adresses de l'éditeur et de l'imprimeur, et le nom des collaborateurs ayant participé à la réalisation de l'imprimé. Au XIX^e siècle, l'ours était le surnom donné au patron d'une imprimerie. Ce dernier, juridiquement responsable de ce qu'il publiait, était tenu de mentionner son nom et son adresse sur les livres et les journaux. Par extension, l'ours désigne aujourd'hui l'endroit où, dans une publication, sont répertoriés les noms et fonctions des collaborateurs (rédaction, services commerciaux et administratifs) avec, toujours, celui de l'imprimeur, et bien évidemment celui, obligatoire, du directeur de la publication.

l'echo du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Propriétaire : SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE
Directeur de la publication et responsable de la rédaction :
Philippe Chevalier - philippe.chevalier@pa84.com
Rédacteur en chef : Laurent Garcia - redac@pa84.com
Rédactrice en chef adjointe : Mireille Hurlin - mireille.hurlin@pa84.com
A collaboré à ce numéro : Michèle Périn, Nicolas François, Andrée Brunetti
Service annonces légales & appels d'offres : Nicole Sokol - al@pa84.com
Service administratif & comptabilité : Martine Bailly - gestion@pa84.com
Directeur développement & relations commerciales : David Pellet
david.pellet@pa84.com
Correctrice : Nadège Cordier
Dépôt légal à parution 4^e trimestre 2020/3945
Commission paritaire n° 1120 C 79642
ISSN 2118-7983

L'Echo du Mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse

42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090 - 84006 Avignon Cedex 1
T:0490165400-Fax:0490165401-www.echodumardi.com

Reproduction interdite sans accord de l'éditeur

Imprimé par Imprimerie La Provence
248, avenue Roger Salengro - 13015 Marseille
Edité par SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE

Maquette et mise en page : Devisocom
Conception et réalisation graphique : Saluces

"Pour certifié conforme"
le Directeur Philippe Chevalier



10-32-2813

Préfecture du Gard

■ Nouveau secrétaire général

Par décret du président de la République en date du 3 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 4 décembre 2020, Frédéric Loiseau, sous-préfet hors classe, sous-préfet d'Alberville, est nommé secrétaire général de la préfecture du Gard. Il succède à François Lalanne nommé préfet, chargé d'une mission pour le Gouvernement, sous l'autorité du préfet de la région Occitanie.

Automobile

■ Disparition d'un des créateurs de l'Avignon Motor Festival

Atteint d'un cancer depuis plusieurs années Pierre-Antoine Faure vient de décéder, 24 h après une ultime opération à Marseille. Né à Avignon, au cœur d'une famille propriétaire d'une librairie, avenue Saint-Ruf, cet ancien publicitaire a créé avec ses amis l'Avignon Motors Festival, l'une des manifestations les plus prestigieuses de la cité des papes. L'an dernier, l'événement avait d'ailleurs battu son record de fréquentation avec 53 000 visiteurs et plus de 500 exposants. Celui que ses proches appelaient 'PAF' faisait également partie de ceux qui ont créé le triathlon d'Avignon qui accueillera ensuite le 1^{er} championnat du monde officiel de la discipline en 1988 ainsi que de ceux qui avaient initié pendant 6 ans le grand prix d'Avignon-Vaucluse sur le circuit des allées de l'Oulle.

Avignon

■ Des oliviers pour la laïcité

Dans le cadre de la journée de la laïcité, les élèves des écoles de La Croisière et de la Barthelasse se sont retrouvés dans la cour de récréation pour la plantation de deux oliviers. La journée a été également marquée par l'inauguration du Parc de la laïcité. Situé entre les quartiers Monclar et Champfleury, ce nouvel espace de 6 000 m² accueille une scénette en bois, un petit théâtre de verdure ainsi que 'Le Tipi', une mini ferme urbaine pédagogique et écologique, qui dispose d'espaces de culture, de pépinières, d'un poulailler et de ruches.

Transports

■ Fête de fin d'année avec le réseau Orizo

Orizo, le réseau de transports du Grand Avignon, réorganise ses horaires pour le mois de décembre. Les samedis 19 et 26 décembre, retour aux horaires habituels avec suppression des retours tardifs. Concernant les derniers départs : T1 Saint-Chamand à 20h44 et Saint-Roch à 21h05, C2 Buld'Air à 20h53 et Hôpital à 21h04, C3 Agroparc à 21h et Saint-Lazare à 21h02, Piot à 19h33 et Avignon TGV à 19h21 et Cityzen Parking Italiens à 21h03. Les dimanches 20 et 27 décembre les Baladines circuleront de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30.

Plus d'infos : www.orizo.fr

D'ÉTRANGES MONOLITHES DÉCOUVERTS DANS LE MONDE



Banque

La Cepac prolonge le PGE de 1 an

La Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse (Cepac) vient d'annoncer la prolongation d'un an du report d'amortissement du capital des PGE (Prêts garantis par l'État) pour tous ses clients entreprises et professionnels qui en feraient le choix.

■ Plus de 1 milliard octroyé aux entreprises de la région

« Nous offrons à tous nos clients la possibilité de commencer le remboursement du capital de leur PGE en 2022, explique la Cepac. Ainsi, chaque client ayant souscrit un PGE en avril 2020 pourra décider de commencer à rembourser le capital de son prêt dès avril 2021 ou à partir d'avril 2022. »

Par ailleurs, afin de simplifier leurs

démarches, les clients auront la possibilité d'exercer leur choix en ligne directement sur leur espace de banque en ligne (caisse-epargne.fr/cepac).

■ 1 300 clients pro et entreprises pour Arles et Avignon

« Nos chargés d'affaires entreprises et conseillers professionnels sont totalement mobilisés en proximité pour les accompagner dans leur choix », poursuit la Cepac qui a octroyé, en 2020, plus d'un milliard d'euros de PGE sur l'ensemble de ses territoires. Au niveau national, les banques du Groupe BPCE ont déjà octroyé plus de 30 milliards d'euros de PGE à près de 200 000 clients.

Membre du Groupe BPCE (Banque

populaire et Caisse d'épargne.

La Cepac compte près de 3 150 collaborateurs, 306 500 sociétaires, 250 agences au service de près de 1,5 million de clients et 10 centres d'affaires dédiés aux entreprises, aux collectivités locales, à l'économie sociale, aux organismes de logements sociaux, aux SEM (Société d'économie mixte) et aux professionnels de l'immobilier. Pour le secteur d'Avignon et Pays d'Arles, ce réseau regroupe 300 collaborateurs répartis dans une quarantaine d'agences et un centre d'affaires travaillant



pour le compte de 200 000 clients particuliers et 1 300 clients pro et entreprises.

Tricastin

La centrale EDF fonctionne à 100%

Après les différents arrêts programmés depuis le début de l'année pour la maintenance de plusieurs unités de production d'électricité de la centrale EDF de Tricastin, l'ensemble de celles-ci fonctionnent désormais à plein régime. Pour l'énergéticien, il s'agit d'être « pleinement disponible au moment des pics de consommation électriques hivernaux et de garantir la continuité d'approvisionnement en toute sûreté ». L'an dernier, la centrale nucléaire a produit 20,21 milliards de kWh soit l'équivalent de la consommation de 3,5 millions d'habitants. Entrée en service en 1980, la centrale de Tricastin compte 4 unités de production d'une puissance de 900 MW chacune. Ce site employant plus de 2 000 personnes, dont 600 salariés d'entreprises sous-traitantes, fournit l'équivalent de 6 % de la production d'énergie de l'ensemble du parc nucléaire hexagonal.

Par ailleurs, le prochain arrêt de maintenance sera programmé en février prochain, l'unité de produc-



tion n°2 sera alors mise à l'arrêt pour réaliser sa 4^e visite décennale destinée à renforcer le niveau de sûreté de l'installation et à poursuivre son exploitation.

Cette unité sera très prochainement équipée d'une alimentation en eau supplémentaire pour son refroidissement. Ce nouveau système fait partie des actions mises en place

par EDF pour faire face aux situations parmi les plus improbables suite à l'accident de Fukushima. Ce dispositif équipe déjà l'unité de production n°1. Fin novembre, la construction du puits a été terminée. Il permettra de puiser de l'eau dans la nappe phréatique en cas de perte des autres circuits de refroidissement. Le puits d'une profondeur

de 14 mètres est composé d'une colonne de captage des eaux et d'une pompe immergée d'un débit de 41m³. Sa construction répond aux normes sismiques retenues après l'accident de Fukushima. Ce nouvel appoint en eau sera raccordé à l'installation durant la 4^e visite décennale de l'unité de production n°2 qui aura lieu en 2021.

Agriculture

■ **Nouveau DG pour la Chambre**
Emmanuel Olivari succède à Pascal Lenne, en poste depuis 2013, à la direction générale de la Chambre d'agriculture de Vaucluse. Diplômé de l'université de Nice et Aix-Marseille en droit économique et en droit de la vigne et du vin, il a été auparavant à la tête de la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc. Originaire de Nice, il a débuté sa carrière dans le Vaucluse au sein du Syndicat général des Côtes du Rhône où il a accompagné les vignerons dans le développement de leur réseau de distribution. Travaillant par la suite pendant 12 années pour la profession notariale sur la mise en place du numérique au sein des offices notariaux, Emmanuel Olivari a souhaité revenir dans le monde agricole. Il prend alors la direction de la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc. Aujourd'hui, il rejoint la Chambre d'agriculture de Vaucluse « pour le projet professionnel à porter, pour les réponses à apporter aux enjeux sociétaux, pour le département qui regorge de superbes ressources agricoles, enfin et surtout, pour les agriculteurs et les terroirs que je connais et pour lesquels je vais avoir plaisir à m'engager » indique celui qui prendra officiellement ses fonctions le 1^{er} janvier prochain.

VOTRE CHAUDIÈRE AU FIOUL A DE L'AVENIR.

COMMUNIQUÉ

**97% DES FRANÇAIS QUI SE CHAUFFENT
AU FIOUL DOMESTIQUE L'APPRECIENT POUR
LE CONFORT QU'IL PROCURE.***

ET ON DEVRAIT TOUT CHANGER ?

Non, ce ne sont pas les déclarations opportunistes, ni même les bonnes intentions ou les bons sentiments qui font avancer le monde. Ce sont les idées et les solutions.

Les annonces gouvernementales concernant la transition énergétique ouvrent de nouvelles perspectives et ont fixé une échéance au 1^{er} janvier 2022, mais elles ont suscité de nombreuses interrogations. Il est temps de dire clairement les choses :

- Le fioul domestique est bien sûr autorisé en usage de chauffage au-delà de 2022.
- Votre installation actuelle pourra être conservée jusqu'à son obsolescence au-delà du 1^{er} janvier 2022.
- Seules les chaudières neuves qui seront installées après le 1^{er} janvier 2022 devront répondre à de nouvelles normes.

Pour ces installations nouvelles, les professionnels ont développé en collaboration avec les agriculteurs, une nouvelle énergie de chauffage : le **biofioul**, un biocombustible à base de colza produit en France, disponible en 2022.

Dans les territoires, on ne refuse pas le changement mais avant de changer, on commence par chercher les meilleures solutions pour tout le monde.



ON N'EST PAS OBLIGÉ DE TOUT CHANGER POUR CHANGER LE MONDE.

Pour en savoir plus, interrogez un professionnel du fioul domestique reconnu localement. Il vous présentera la solution adaptée à votre logement pour un chauffage au fioul durable, local et performant.



UNION NATIONALE
ARTISANALE - COUVERTURE
PLOMBERIE CHAUFFAGE



Logement

Pernes, Villeneuve et Les Angles jugées 'multirécidivistes' par la fondation Abbé-Pierre

Les communes de Pernes-les-Fontaines, Villeneuve-lès-Avignon et Les Angles figurent parmi la liste des 12 villes emblématiques considérées comme des multirécidivistes de la carence en matière de logement social par la fondation Abbé-Pierre.

La fondation Abbé-Pierre vient de présenter un palmarès 2017-2019 des mauvais élèves dans le domaine du logement social. Avec cette initiative, l'association caritative œuvrant pour le logement des défavorisés entend ainsi dénoncer les communes récalcitrantes à la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains). Adopté le 13 décembre 2000, ce texte visait à imposer aux communes urbaines de compter 20 ou 25 % de logements sociaux en 2025.

■ La loi SRU a réussi à recentrer la production

« Son bilan est très positif : lors de cette période triennale 2017-2019, la loi SRU a encore fait la preuve de son efficacité, explique la Fondation. Alors que les objectifs de production cumulés ont augmenté (200

000 logements sociaux à produire en 3 ans), ils ont globalement été atteints à hauteur de 116% (contre 106% lors de la période précédente). La production HLM (Habitation à loyer modéré) dans ces communes a ainsi augmenté de 21% entre les deux périodes. La loi SRU réussit donc à recentrer la production HLM vers les zones tendues qui en comptaient peu, contribuant ainsi à augmenter l'offre de logements abordables et à mieux la répartir.

Ce bon résultat global cache cependant de grandes disparités parmi les communes concernées. Si la majorité des communes a atteint voire dépassé le dernier objectif quantitatif triennal, 467 villes n'y sont pas parvenues. Parmi elles, 106 ont même réalisé moins de 20% de cet objectif. Si 71 % des communes de Bourgogne Franche-Comté

en carence de logements sociaux ont atteint leurs objectifs sur cette période, seulement 17 % des communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans ce cas y sont parvenues. La région Sud, où figurent 71 communes (dont 12 communes vaclusiennes*) menacées d'un constat de carence SRU pour ne pas avoir suffisamment construit de logements sociaux entre 2017 et 2019, affiche le plus mauvais bilan derrière la Corse (33%) et les Pays de Loire (41%).

■ L'Etat mis au défi

Parmi ce demi-millier de mauvais élèves, la Fondation Abbé-Pierre dénonce certaines communes qui ont été carencées à chacune des cinq premières périodes triennales depuis la mise en œuvre de la loi SRU.

« Il s'agit des 12 communes emblématiques qui seront à nouveau proposées à la carence par les préfets pour cette sixième période, mettant ouvertement l'Etat au défi », prévient la Fondation.

Des communes symboles où le Vaucluse et le Grand Avignon apparaissent malheureusement en bonne place puisque Pernes-les-Fontaines, Villeneuve-lès-Avignon et Les Angles sont loin d'avoir réalisé les objectifs initiaux en matière de construction de HLM. Ainsi, entre 2004 et 2019 le taux de logements



« La loi SRU a encore fait la preuve de son efficacité »

sociaux est passé de 4,76% à 5,72% à Pernes, de 7,19% à 9,24% aux Angles et de 6,82% à 9,97% pour la cité cardinalice. Bien loin des 20% et encore davantage des 25% voulus par la loi SRU.

Laurent Garcia

*Parmi les 12 communes vaclusiennes ayant fait l'objet d'un constat de carence, Carpentras, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue,

Monteux et Orange ont atteint leurs objectifs. Cheval-Blanc, l'Isle-sur-la-Sorgue, Pernes-les-Fontaines et Le Thor sont toujours carencées par rapport aux objectifs précédents alors que Courthézon, Mazan et Saint-Saturnin-lès-Avignon apparaissent dans la liste des nouvelles communes carencées. A cela s'ajoutent pour le bassin de vie les communes des Angles, Villeneuve-lès-Avignon, Barbentane, Rognonas et Eyragues.

À NOS ABONNÉS

De 1839 au XXI^e siècle

Chers lectrice et lecteur,

Notre journal a vécu depuis 1839 différentes époques en s'adaptant chaque fois aux révolutions technologiques, économiques et culturelles.

Aujourd'hui, vous êtes deux fois plus nombreux à nous lire sur le net plutôt que sur le papier et demain... Beaucoup plus encore. La révolution numérique nous a rattrapés, elle n'est plus l'avenir de notre presse mais tout simplement sa condition d'existence.

C'est la raison pour laquelle, et puisque nous avons le devoir de prolonger cette formidable épopée, nous publierons, dès le début de l'année prochaine, notre journal uniquement sur le net, en accès libre. Egalement, nos deux éditions numérique (www.echodumardi.com) et papier ('Le Vaucluse en Chiffres') seront complétées par un nouveau magazine qui paraîtra, dans un premier temps, trois fois au cours de l'année 2021.

Ainsi, nous vous proposons soit de vous rembourser la partie de l'abonnement qui n'a pas été utilisée soit de la transformer en abonnement magazines. Nous sommes à votre disposition pour satisfaire votre choix (04 90 16 54 08). Souhaitant que vous nous accompagniez dans cette nouvelle époque, merci de votre fidélité.

Bien cordialement,

Philippe Chevalier
Directeur de publication

Tout savoir
plus simplement



www.echodumardi.com

Luberon

L'agglo part à la reconquête de ses friches agricoles



La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse a lancé une action de préservation et de mise en valeur du foncier agricole et naturel de son territoire.

Cette démarche a reçu le soutien de la Région Sud et de l'Union européenne dans le cadre d'un appel à projet du Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) visant notamment à la reconquête des friches agricoles de 12 des 16 communes de LMV (Cabrières d'Avignon, Gordes, Lagnes, Lauris, Lourmarin, Maubec, Mérindol, Oppède, Robion, Puget, Puyvert et Vaugines). Le montant global du projet est évalué à 1,46M€ dont 458 756,05€ de subventions de l'Europe et de la Région.

« Il existe sur notre territoire, comme sur l'ensemble de la région, un paradoxe : des agriculteurs ont du mal à trouver des terres agricoles en zone péri-urbaines, là même où des friches se développent », explique l'agglomération.

Dans un premier temps, la Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) va procéder au repérage de ces friches via une sélection des parcelles intéressantes en termes de surfaces, de qualité des sols, d'irrigation etc. Il s'agit également d'identifier les propriétaires de parcelles en friche afin de les contacter pour leur présenter le dispositif et leur demander leurs intentions (conserver, louer ou vendre ces terrains).

■ **Plus de 1 065 ha de terres en friche**

A ce jour, la Safer a relevé plus de 1 065 ha de terres en friche sur les communes de LMV concernées par le périmètre pilote élargi. Elle a déjà ainsi adressé 1 052 courriers et 500

courriers supplémentaires devraient être envoyés d'ici à la fin de l'année. Grâce à ce travail de recensement et de sensibilisation des propriétaires, une dizaine d'hectares de terres en friche ont déjà été rétrocédés à des exploitants agricoles locaux qui se sont engagés à les remettre en valeur. Dans le même temps, la Chambre d'agriculture de Vaucluse va déterminer le potentiel de ces terres cultivables (accès à l'irrigation, type de nature du sol, périmètres de qualité/labels IGP – AOC/AOP, présence de biodiversité à enjeux, risques naturels, etc.).

Il s'agit de mettre en évidence plusieurs paramètres (état d'avancement végétal, potentiel de production agricole / viticole, configuration foncière, valeur écologique, etc.) afin de relever les îlots prioritaires en friche à remobiliser pour leur intérêt agricole ou viticole.

Sur les communes de Lagnes, Cabrières et Maubec, la Chambre d'agriculture de Vaucluse a déjà identifié près de 190 hectares de surfaces en friche à mobiliser en priorité (soit l'équivalent de 12% de la SAU (Surface agricole utile) cumulée de ces 3 communes.

■ **Engagement pour 25 ans**

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture de Vaucluse entend également mettre en adéquation les gisements fonciers avec les débouchés et besoins commerciaux. Pour cela, elle a réalisé un inventaire des acteurs économiques sur la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse qui a permis de cibler 15 entreprises et partenaires locaux

(la cave coopérative du Luberon, la cave Louerion, le magasin de producteurs Naturellement Paysan, l'association Bienvenue à la ferme, le MIN de Cavaillon, le Parc naturel régional du Luberon...) ainsi que des acheteurs de produits agricoles bruts et des acteurs des filières huile d'olive, amande, pistache et blé meunier.

Une fois le travail de recensement terminé, les friches pourront être à la vente ou à la location. A Cabrières et Oppède, ce travail de recensement puis de mise en vente a déjà porté ses fruits puisque deux parcelles ont été vendues en octobre 2020 à des agriculteurs. La première, à Oppède, est exploitée par un maraîcher tandis qu'une activité d'élevages de poules va se créer sur la seconde.

Si le foncier remobilisé ne trouve pas preneur direct, l'appel à projet du Feader permet ensuite l'intervention de LMV ainsi que des caves du Luberon et celle de Louerion. Chacun de ces 3 partenaires s'est donné pour objectif l'acquisition et la remise en état de 20 hectares. Des aides viendront accompagner les frais d'acquisition et de remise en état des parcelles acquises. LMV s'engage ensuite à une affectation agricole de ces parcelles pour 25 ans.

L.G.

La Chambre d'agriculture de Vaucluse a fait réaliser par l'agence de communication La Vache noire Sud à Robion, un quizz sur le thème de la préservation des friches agricoles. Un questionnaire accessible en téléchargement libre et gratuit sur le site de l'Agglomération LMV : <http://www.luberonmontsdevaucluse.fr/environnement/la-reconquete-des-friches-agricoles>

Bollène

■ **Un dir'cab pour le maire**

Romain Lautier est le nouveau directeur de cabinet d'Anthony Zilio, maire de Bollène. Auparavant chef de cabinet de Maurice Chabert, président du conseil départemental de Vaucluse, de 2015 à septembre 2019 où il assurera également officieusement les fonctions de directeur de cabinet, Romain Lautier s'était ensuite mis en retrait afin de briguer, sans succès, l'investiture LREM pour être tête de liste à l'occasion des dernières municipales à Avignon. Cet ancien collaborateur de Marie-Josée Roig, dont il a été le chef de cabinet pendant 2 ans ainsi que son assistant parlementaire, a été aussi directeur de la communication de l'Opéra Grand Avignon.

Titulaire d'un master communication institutionnelle à l'international à sciences Po Aix, ce dernier a débuté ses études supérieures à l'université d'Avignon avec un Deug information et communication. Il rejoint donc, à partir du 17 décembre prochain, l'équipe du cabinet d'Anthony Zilio, qui vient de ravir le fauteuil de maire qu'occupait Marie-Claude Bompard (Ligue du Sud) depuis 12 ans. Egalement président de la communauté de communes Rhône Lez Provence, le nouveau maire de Bollène a notamment fait du développement économique de son territoire une priorité.

Sécurité

■ **Morières et Le Pontet font police commune**

La commune du Pontet va mettre à disposition de celle de Morières-lès-Avignon une de ses patrouilles de la Police municipale (PM). Grâce à ce partenariat, qui doit être validé par les conseils municipaux ainsi que par les services de la préfecture de Vaucluse, Morières va bénéficier d'un véhicule de patrouille composé de 3 agents durant 3 soirs par semaine afin de mener des opérations d'ordre public. L'objectif est d'être opérationnel avant la fin de cet hiver. Outre le renforcement de la capacité de surveillance sur son territoire, l'initiative représente aussi une opportunité financière pour la municipalité de Morières puisque son coût est estimé à 12 000€ pour 6 mois.

A plus long terme, la ville de Morières, disposant actuellement d'une équipe de huit agents et d'un ASVP (Agent de surveillance de la voie publique), entend porter ses effectifs à 11 policiers d'ici 2 ans. De quoi permettre alors la mise en œuvre d'une brigade de plus pour la nuit à l'année. Pour cela, la municipalité du nouveau maire RN (Rassemblement national), Grégoire Souque, estime que le budget annuel nécessaire supplémentaire est de 100 000€.

Ce développement de la PM passera également par le déménagement du poste de police actuel vers le bâtiment de la gare SNCF dans un espace plus grand aménagé dans le cadre de la prochaine réhabilitation de cette zone.

Monteux

■ **4 325 panneaux photovoltaïques vont produire 10% de la consommation électrique des Montiliens**

Mises en service en juillet dernier, les 10 ombrières photovoltaïques installées sur le parking P1 du Lac de Montoux viennent d'être réceptionnées par la Communauté de communes des Sorgues du Comtat. Ce chantier de 6 mois qui vient d'être mené à bien par la société Gensun (maître d'œuvre) marque l'engagement des Sorgues du Comtat dans la transition écologique et le développement des énergies renouvelables. Avec ses 4 325 panneaux installés sur les 10 ombrières intégrées à la charpente, cette centrale photovoltaïque de 8 600 m² va être en mesure d'engendrer une production de 2 789 MWh (Méga Watt-heure) par an, représentant l'équivalent de la consommation électrique de 1 200 personnes, soit 10 % de la population de Montoux.

L'énergie électrique produite par les modules photovoltaïques en courant continu est transformée en courant alternatif grâce aux onduleurs et acheminée au poste de transformation et de livraison pour être ensuite injectée dans le réseau HTA via un transformateur et revendue à Enedis. Ainsi, par rapport à une centrale à charbon traditionnelle, la centrale photovoltaïque du Lac de Montoux permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de plus de 1 800 tonnes de CO₂ chaque année.



Isovation

Dans les starting-blocks pour livrer les vaccins anti-Covid

Spécialisée depuis 30 ans dans l'emballage innovant dédié à la chaîne du froid, 'Isovation' est installée en zone de Courtine à Avignon. Son ADN : l'isotherme, à base de polystyrène capable de préserver la même température à des produits transportés dans le monde entier. 30% de son chiffre d'affaires proviennent du secteur agro-alimentaire (caviar, glaces, entremets, saumon, bûches de Noël) et 70% de celui de la santé (vaccins, greffons, insuline, sperme).

« Nous avons environ 500 références à disposition, mais nous proposons des solutions sur mesure, adaptées à chaque client avec des boîtes connectées dont nous pouvons suivre le trajet du point A (expédition) au point B (livraison), contrôler la température, quels que soient les saisons, le climat ou la durée du voyage », explique le PDG, Philippe Carles.

Agé aujourd'hui de 54 ans, cet entrepreneur dynamique a repris la société en 2012, après avoir navi-

gué dans la grande distribution (Auchan-Le Pontet, Leclerc, Hyper-U) et avoir été directeur commercial d'Isovation à partir de 2010.

■ Favoriser les circuits courts

Depuis qu'il est à la tête de cette PME de 13 salariés, il ne cesse de la développer à l'export (Maroc, Espagne, Amérique du Sud, Caraïbes, Suisse, Moyen-Orient, Italie, Benelux, Hongrie, Roumanie, Pologne), de prospecter de nouveaux marchés (République tchèque, Allemagne), avec un bureau d'études interne en R&D (Recherche et Développement) qui a mis au point des emballages recouverts d'aluminium, 100% recyclables, livrés à plat et démontables pour gagner de la place lors du stockage et donc réduire le bilan carbone. Toujours dans un souci de respect de l'environnement, il travaille avec des fournisseurs proches d'Avignon, pour favoriser les circuits courts, comme 'Vitembal' à Remoulins et 'Sirap-Gema' à Noves.

Au fil du temps, Isovation a collectionné les trophées. En 2016, à Casablanca, 1^{er} prix de l'emballage innovant au CFIA (Carrefour des fournisseurs de l'industrie agro-alimentaire) pour des boîtes de vaccins pour animaux, devant des concurrents indiens, chinois ou

de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) et celui de la 'meilleure innovation Emballage et Conditionnement' au salon mondial du transport et de la logistique à Paris pour un container d'un quart de palette qui peut être embarqué en avion.

« J'attends leur feu vert pour intensifier la chaîne de production et livrer les vaccins en temps et heure à toute la population. »

marocains. Grâce à cette reconnaissance, il a pu enlever des marchés en Afrique où les TIAC (Toxi-infections alimentaires collectives) représentent un véritable enjeu de santé publique qui ne peut être résolu que par une maîtrise des températures contrôlées par les emballages spécifiques. Plus récemment, Isovation a décroché en 2020 le 'Prix éco-responsabilité'

■ Dans les starting-blocks pour livrer les vaccins...

Avec l'arrivée imminente des vaccins anti-Covid, Philippe Carles a fait le tour de la Préfecture de Vaucluse, du Grand Avignon, de l'Agence régionale de santé (ARS), des hôpitaux, des laboratoires d'analyses, de l'aéroport pour proposer ses services et ses emballages isothermes qui peuvent conserver le froid à -80° grâce à de

la carboglace. « Je suis prêt, avec mon équipe, à fabriquer deux fois plus de containers, à travailler avec l'entreprise de transports Chabas pour les livraisons dans tout le département. Mais il me faut des délais pour recruter du personnel supplémentaire, le former et réussir à fabriquer les volumes nécessaires. J'attends leur feu vert pour intensifier la chaîne de production et livrer les vaccins en temps et heure à toute la population. »

Avec la crise sanitaire Isovation a perdu une grande partie de ses exportations, les avions étant cloués au sol. En revanche, certains restaurateurs ont pratiqué le 'click & collect' et ont livré leurs repas en scooters, avec des sacs isothermes mises au point par Philippe Carles. « Cela n'a pas totalement compensé nos pertes, mais un peu rééquilibré nos comptes. Notre chiffre d'affaires tournait autour de 3M€ en 2019, nous en avons perdu quasiment un tiers en 2020 » constate le PDG.

MOBILISÉS POUR NOS 339 000 CLIENTS PROS ET ENTREPRISES

Nos conseillers sont à vos côtés
AU QUOTIDIEN.

SOLUTIONS DE PAIEMENT
pour vos activités d'e-commerce.

GAIN DE TRÉSORERIE DE 45 JOURS
avec le financement par affacturage
dès la commande.

Prolongation de la période de souscription
du **PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT**
jusqu'en juin 2021.

**C'EST VOUS
L'AVENIR**  **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Source : Société Générale - Rapport financier annuel 2019 - 03/2020.

Société Générale, S.A. au capital de 1 066 714 367,50 € - 552 120 222 RCS PARIS - Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 PARIS. Crédit photo : Getty Images - Novembre 2020.

Distillerie Manguin Born to be olive

Liqueur, eau de vie, rhum, marc, bourbon, pastis... Depuis 1957, sur l'île de la Barthelasse, cette petite entreprise artisanale met en bouteille arômes et saveurs. Farigoule, génépi, cassis, mûre, framboise, bergamote, melon, citron, poire, châtaigne, clémentine corse, chacun de ces sucs se décline en délices.



Depuis 2011, c'est le couple Béatrice et Emmanuel Hanquiez qui a repris les rênes de Manguin et, évidemment, reconduit l'icône eau de vie avec la poire emprisonnée dans le flacon. Mais la gamme s'est élargie avec Caraxes, un mélange de poire et de vieux rhum, Oliv'Gin et son soupçon d'huile d'olive et, désormais, Olivovka qui font le bonheur des barmen pour des cocktails raffinés dont raffole James Bond.

Au printemps 2020, le coronavirus et le confinement ont donné un coup de frein aux 10% de progression mensuelle enregistrés par Manguin, le chiffre d'affaires a dégringolé, « Heureusement en juillet et août, avec les touristes suisses et belges mais aussi les autochtones qui ont redécouvert nos productions, la courbe est repartie à la hausse » détaille Emmanuel Hanquiez. « Avec les bars et restaurants fermés, zéro consommation d'alcool, poursuit-il, bien sûr

il y a nos amis cavistes et les ventes en ligne, mais cela ne compense pas tout le manque à gagner. »

Les patrons de Manguin ont sollicité un plan de chômage partiel pour leurs deux salariés, contracté un PGE (Prêt garanti par l'Etat) « Mais il faudra bien rembourser un jour, ajoute Béatrice Hanquiez. Nous avons mis à profit ce temps de confinement pour mieux structurer notre façon de travailler et imaginer de nouveaux produits comme la liqueur d'abricot ou l'Olivovodka qui est actuellement très appréciée dans une épicerie fine d'Aix-en-Provence qui le propose en accord avec du saumon. »

La distillerie haut de gamme Manguin expédie ses coffrets aux palaces comme le Ritz, le Lutetia ou Le Jules-Verne sur la Tour Eiffel, elle figure désormais sur la carte de La Mamounia et du Royal Mansour au Maroc, « Nous exportons 10% de nos alcools, nous devrions doubler dans les années qui viennent »

annonce Emmanuel Hanquiez.

Après avoir reçu une médaille du Concours général en 2019, cette année Manguin a décroché une médaille d'or à Londres décernée par un jury strictement féminin pour son 'Oli'Gin', dont le flacon oblong vert bronze, avec bec verseur, a été réalisé par un verrier italien. Le bilan comptable 2020 ne sera connu qu'en mars 2021. Il risque d'être minoré à cause de la Covid mais, avec le vaccin, le couple Hanquiez espère revenir à des chiffres plus réjouissants, au-delà de 600 000€ de chiffre d'affaires atteint l'an dernier. Et pour finir sur une note d'espoir en parodiant James Bond, Emmanuel le clame haut et fort : « No time to die » ou pour reprendre à sa façon le tube de Patrick Hernandez « Born to be olive ». Des 'hits' à déguster directement à la cave le samedi 19 décembre 2020.

Andrée Brunetti

Solidarité McCormick-Ducros avec l'institut Louis Germain

Le groupe américain spécialisé dans les arômes et les épices McCormick vient de faire un don de 100 000 \$ au profit de 19 associations « travaillant à combattre l'injustice sociale » dans 14 pays situés en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Parmi ces structures figurent 2 associations françaises dont une située en Provence. Il s'agit de l'Institut Louis Germain dont la mission est de donner à des collégiens et des lycéens talentueux, issus de milieux modestes, les savoirs et les connaissances indispensables pour accéder aux cursus universitaires les plus prestigieux.

■ Soutien aux élèves talentueux

Basée à Saint-Rémy-de-Provence, l'Institut a vu le jour en 2014 et porte le nom de l'instituteur qui changea le cours du destin de l'écrivain Albert Camus en lui permettant notamment d'obtenir une

bourse afin de poursuivre ses études malgré ses origines modestes.

« Nous remercions chaleureusement McCormick pour ce don qui va permettre de mettre en place 200 heures de cours pour une cinquantaine de collégiens et de lycéens d'Avignon et des communes limitrophes, explique Julien Puel, directeur général de l'Institut Louis Germain. Ces sessions, que nous appelons campus, sont des tutorats scolaires d'excellence permettant de donner à des collégiens et des lycéens talentueux, issus de milieux modestes, les savoirs et les connaissances indispensables pour accéder aux cursus universitaires les plus prestigieux. »

■ Centre de vacances en Drôme provençale

L'autre association française à bénéficier du soutien de McCormick-Ducros est 'Sport dans la Ville' dans le cadre de son projet

de création de son futur centre de vacances en Drôme provençale dont l'ouverture est prévue en 2022. « Ce centre de vacances permettra, grâce à la mise en place d'un jardin en permaculture, de faire connaître et apprécier les fruits et légumes aux enfants, de leur transmettre de bonnes habitudes alimentaires et, grâce à la proximité de producteurs bio, de nourrir qualitativement les enfants, » précise Florence Arnaud, directrice partenariats de Sport dans la Ville qui conduit notamment un programme sport et nutrition auprès de 7 000 jeunes et leurs familles. Les deux associations vont se partager 15 000 \$ (environ 13 000 €). Dans le Vaucluse, où McCormick a repris Ducros-Vahiné en 2001, le groupe compte 650 employés répartis au sein de son siège social dans la zone d'Agroparc à Avignon et ses sites de production de Carpentras et de Montoux.

L.G.

Agriculture

■ La présidente de la MSA Alpes-Vaucluse réélue au niveau national

Présidente de la MSA Alpes-Vaucluse, Marie-Claude Salignon vient d'être réélue administratrice du conseil d'administration de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (MSA), composé de 29 membres issus de l'ensemble des conseils d'administration des 35 Caisses du réseau MSA.

Exploitante agricole de la SCEA Pierre Vève qui cultive de la cerise, du raisin de table et du raisin de cuve (AOC Ventoux) à Malemort-du-Comtat, présidente de la MSA Alpes-Vaucluse et membre du conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA depuis 2015, Marie-Claude Salignon intègre ainsi le 3^e collège du conseil d'administration. Elle siègera aux côtés de Pascal Cormery, à la tête d'une exploitation en polyculture et élevage en Touraine, réélu quant à lui président de la Caisse centrale de la MSA. En septembre dernier, Marie-Claude Salignon avait été réélue présidente de la MSA Alpes-Vaucluse par son conseil d'administration aux côtés de Jean-Michel Mazet, réélu 1^{er} Vice-président, repartant ainsi pour 5 années à la tête du conseil d'administration de la MSA Alpes-Vaucluse, qui gère la protection sociale de 83 000 personnes sur son territoire.

Région sud

■ 5^e édition des mois de l'entrepreneuriat

Lancé conjointement par l'association '100 000 entrepreneurs', Impact Partners et BPI France, l'événement donne l'occasion à des entrepreneurs bénévoles de transmettre leur passion de la création d'entreprise à des lycéens issus de quartiers en difficulté. A travers ce 5^e rendez-vous des Mois de l'entrepreneuriat l'objectif est clair : lutter contre le décrochage scolaire en sensibilisant les collégiens et lycéens à l'entrepreneuriat par le biais d'un dialogue intergénérationnel afin d'élargir leurs choix d'orientation. Disposant la plupart du temps d'une méconnaissance du monde de l'entreprise, les jeunes ne l'intègrent que trop rarement dans leurs choix professionnels. Il s'agit donc d'établir une passerelle entre les entreprises et les jeunes des quartiers à travers des témoignages individuels d'entrepreneurs de 2h ou de rencontres. Ainsi, durant le mois de décembre, ils sont plus d'une centaine d'entrepreneurs à se mobiliser pour partager leur passion de la création d'entreprise auprès de jeunes issus de quartiers prioritaires. « Depuis le confinement, les inégalités sont devenues encore plus criantes dans les quartiers prioritaires ou isolés. Le taux de chômage des jeunes des quartiers y est 2,5 fois plus élevé que la moyenne nationale. Cette opération est d'autant plus importante cette année. Nous sommes déterminés à leur prouver par nos témoignages d'entrepreneur que l'égalité des chances existe » déclare Béatrice Viannay Galvani, déléguée générale de l'association 100 000 Entrepreneurs, qui vient de signer un partenariat avec la région Sud pour y développer son activité.

A ce titre, un animateur régional est actuellement en cours de recrutement car les demandes d'intervention de la part des établissements scolaires connaissent une forte hausse avec 113 demandes en 2020 contre 80 l'an dernier. 3 032 jeunes vont ainsi être touchés par l'événement durant le mois de décembre contre 2 186 sur l'année complète en 2019.

Marcoule

■ Des échantillons nucléaires britanniques pour Melox

Orano organise pour le compte de son partenaire britannique 'International Nuclear Services' un transport d'échantillons de quelques centaines de grammes d'oxyde de plutonium entre Cherbourg et l'usine Orano-Melox à Marcoule. Les échantillons en question seront utilisés dans la chaîne de tests du laboratoire du site gardois afin de vérifier la faisabilité de la conversion de l'oxyde de plutonium britannique sous forme de pastilles de Mox. Ils seront ensuite recyclés pour être utilisés pour fabriquer du combustible. Depuis sa mise en service en 1995, l'usine Melox du site nucléaire gardois de Marcoule, qui emploie près de 700 employés, a produit 2 800 tonnes de Mox. Melox approvisionne une quarantaine de réacteurs dans le monde, essentiellement en Europe, mais aussi au Japon ainsi qu'aux Etats-Unis. En France, 10 % de l'électricité d'origine nucléaire provient de la valorisation de matières recyclées.



Le convoi lors du débarquement au port de Cherbourg.

Le Thor

La Serpe veut s'inscrire dans le paysage

En acquérant la CMEVE (Compagnie méditerranéenne d'espaces verts exploitation), la société vaclusienne Serpe, déjà leader français de l'élagage, va devenir le 4^e groupe dans le secteur du paysage et de la gestion des espaces naturels. Le nouvel ensemble comptera plus de 800 salariés et pèsera 60M€ de chiffre d'affaires annuel.

Basé au Thor dans la zone de la Cigalière, le groupe Serpe vient d'annoncer l'acquisition de la CMEVE (Compagnie méditerranéenne d'espaces verts exploitation) implantée à Bouillargues dans le Gard. Déjà leader de l'élagage en France, la société vaclusienne qui a vu le jour en 1988 renforce ainsi sa présence dans le domaine de l'entretien et de la création d'espaces verts. Avec ce rapprochement, nous sommes loin du saut dans l'inconnu. En effet, les deux sociétés familiales ont l'habitude de travailler ensemble depuis une trentaine d'années, la CMEVE étant déjà le partenaire historique de la Serpe en ce qui concerne les espaces verts dans le Sud-Est.

■ Un rapprochement évident

Dès lors, quand une partie des actionnaires historiques de l'entreprise gardoise a souhaité passer la main, c'est vers leur partenaire vaclusien qu'ils se sont logiquement tournés.

« Nos activités sont complémentaires, explique Armand Wiedemann-Goiran, président du groupe Serpe. Nous répondons de manière conjointe depuis plus de 30 ans aux appels d'offres mêlant élagage et entretien des espaces verts dans le Sud-Est et travaillons ensemble au quotidien. Avec cette acquisition, nous souhaitons notamment augmenter notre activité 'espaces verts', qui représente déjà 10% de l'activité du groupe Serpe. »

« Chacune des deux entités a ses points forts, complète Patrick

Dumas, président depuis 30 ans de la CMEVE, qui a initialement vu le jour à Nîmes en 1981 sous le nom de Maniebat. La CMEVE est leader de la gestion des espaces verts dans le Sud-Est et le groupe Serpe est une référence de l'élagage. Lorsque nous avons décidé de chercher un repreneur en vue de mon départ à la retraite, c'est tout naturellement que ce projet de fusion s'est avéré être une opportunité. »

■ La Serpe poursuit son développement

Reprise en 2009 par Armand Wiedemann-Goiran, l'entreprise thoroise Serpe comptait 35 collaborateurs alors qu'ils sont 380 aujourd'hui. Elle a mené un politique de croissance externe intense avec 7 acquisitions ou intégrations

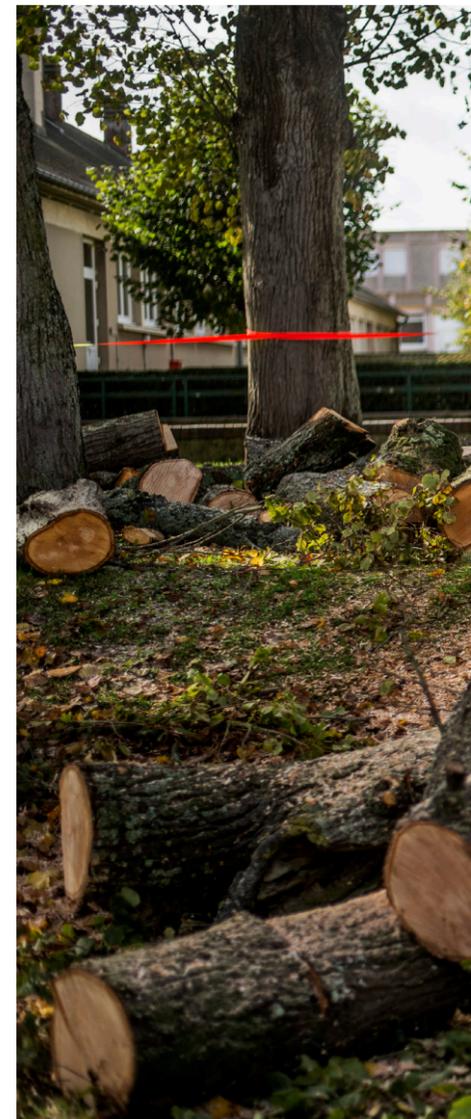
depuis 11 ans (une nouvelle acquisition est d'ailleurs encore prévue d'ici le 2^e trimestre 2021).

Actuellement, la Serpe réalise un chiffre d'affaires de 30M€, essentiellement dans le secteur de l'élagage et de l'abattage (18M€) mais aussi dans les activités de débroussaillage (7M€), d'entretien d'espaces verts (2M€), de création d'espaces verts (1M€), de taille mécanisée au lamier (1M€), de phyto-épuration (1M€) et de grignotage/carottage de souches (1M€). Le groupe dispose de 19 agences en France alors qu'un site supplémentaire va ouvrir à Lille en janvier 2021.

L'essentiel de la clientèle (50%) est constitué de grands comptes (la SNCF, Enedis, VNF, ASF...), de collectivités (25%) comme la municipalité d'Avignon mais aussi de clientèles diffuses comme les châteaux de Versailles, de Rambouillet ou bien encore de Chantilly.

■ Un nouvel élan

De son côté, la CMEVE affiche un chiffre d'affaires de près de 25M€ pour un effectif de 420 collaborateurs. L'entreprise gardoise compte 12 sites en France et réalise 30 à 40% de son activité dans l'entretien d'espaces verts et 60 à 70% dans la création. Sa clientèle se partage



ment effective en début d'année prochaine, va donc permettre à la Serpe de doubler sa taille et d'étoffer son offre dans les métiers de l'entretien et de la création d'espaces verts. Le groupe ainsi créé va désormais 'peser' 800 salariés, dont une centaine d'apprentis, pour un chiffre d'affaires annuel de 60M€. Il disposera aussi d'un parc de 800 engins dont 300 camions-bennes

« La Serpe va devenir le 4^e groupe dans le secteur du paysage et de la gestion des espaces naturels »

équitablement entre les collectivités et les grands comptes, comme le bailleur social Grand Delta habitat, et les particuliers.

« Je passe le relais à Armand Wiedemann-Goiran, qui va apporter un nouvel élan et une modernité à cette future structure, précise Patrick Dumas. Ce projet permettra à nos équipes réunies d'évoluer ensemble et de mutualiser leurs compétences pour créer une entreprise pérenne sur ce marché des espaces verts qui représente aujourd'hui 6 milliards d'euros en France. La mise en commun de l'excellence de chaque entreprise créera ainsi le 1^{er} acteur du paysage du Sud-Est et le 4^e acteur national. »

Cette fusion, qui sera pleine-

ainsi qu'une vingtaine de poids lourds et une cinquantaine de pelles. Un parc qui bénéficie de 4 M€ d'investissements comme avec l'achat, tout récemment, de matériel moins polluant avec la commande de 3 poids lourds motorisés au gaz. Enfin, le groupe totalisera 32 agences réparties sur l'ensemble du territoire national à l'exception du Grand Est duquel il sera absent, mais cela ne semble que partie remise pour l'instant.

■ Une grande complémentarité

« Cette acquisition présente de nombreux avantages pour le groupe qui doublera sa taille au 1^{er} janvier 2021, confirme Armand Wiedemann-Goiran. Cela permettra de

RISING SUD

Avec le soutien de la Région

Cette opération a reçu le soutien de 'Rising Sud' l'agence de développement économique de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, le groupe Serpe a été lauréat du 1^{er} programme d'accélération régional en France, 'Sud Accélérateur', opéré par Rising Sud en partenariat avec BPI France pour l'accompagner dans son changement d'échelle de PME (Petite ou moyenne entreprise) à ETI (Entreprises de taille intermédiaire).

« Nous avons été accompagnés depuis 2017, explique Armand Wiedemann-Goiran dont la société figure parmi les 100 entreprises de la communauté des entreprises à haut potentiel implantées en région Sud depuis plusieurs années. Faire partie de cette communauté est une réelle opportunité pour nous. Nous avons pu bénéficier d'une visibilité supplémentaire, de formations et d'un programme accélérateur dédié aux PME qui nous a permis d'évoluer en ETI. D'autre part, la communauté des entreprises à haut potentiel réunit de nombreuses entreprises dans la région, bénéficier d'un tel maillage territorial est une belle opportunité. »

« A l'heure où l'on nous inonde de puces électroniques, il est important de constater que des secteurs plus traditionnels peuvent concilier développements durable et économique tout en fusionnant des activités majeures de notre territoire », se félicite Bernard Kleynhoff, conseiller régional, président de la commission économie, industrie, innovation, nouvelles technologies et numérique, et président de Rising Sud.

« Véritable réseau d'échanges et de création de valeur, cette communauté regroupe les entreprises qui ambitionnent de devenir les championnes du territoire pourvoyeuses d'emplois, en changeant d'échelle de PME à ETI et au-delà, complète Jean-François Royer, directeur général de Rising Sud. Ni start-ups, ni grands comptes, ces sociétés - faisant un minimum de 3M€ de chiffre d'affaires et employant plus de 20 personnes - révèlent chacune un savoir-faire particulier, soutiennent l'innovation et sont ouvertes à l'international tout en ayant un impact sur leur territoire. Elles recèlent un véritable potentiel de développement et expriment de fortes capacités d'embauches et de formations de talents, et ce, quel que soit leur secteur d'activité. »



Bernard Kleynhoff,
président de Rising Sud.



Armand Wiedemann-Goiran,
président du groupe Serpe



La société thoise Serpe est déjà le leader de l'élagage en France.

nous imposer davantage dans le Sud-Est mais aussi sur le territoire national grâce à des moyens humains et matériels plus importants. En étoffant notre offre, nous couvrons ainsi l'ensemble des besoins de nos clients sur une même entité et ce sur la quasi-totalité du territoire national grâce à notre réseau d'agences. » Grâce à la création de synergies nouvelles entre les deux structures, cette acquisition permettra également au groupe Serpe de renforcer sa présence sur les marchés d'espaces verts nationaux et de consolider sa crédibilité commerciale sur des marchés plus importants.

■ Voir la ville en vert

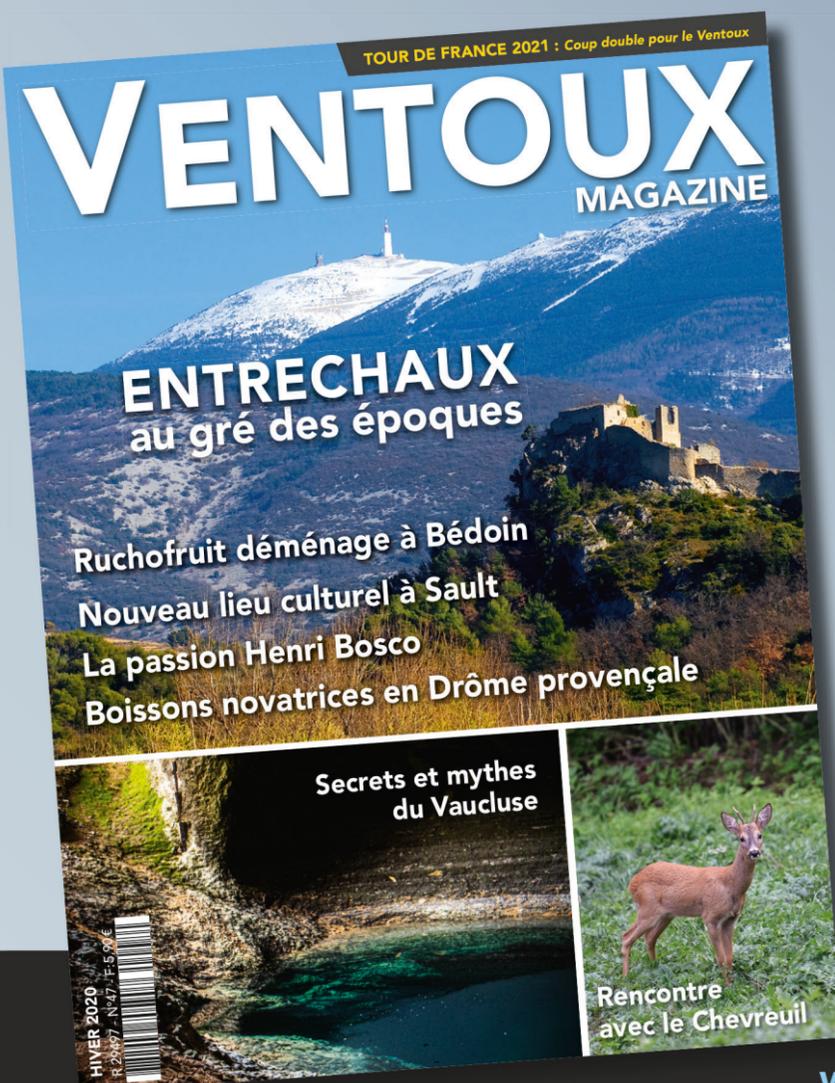
Enfin, le rapprochement des deux entreprises doit aussi déboucher sur le renforcement d'une offre à destination des collectivités en proposant l'amélioration du cadre de vie

avec des solutions sur-mesure dans le respect de l'environnement et le souci de sa préservation.

« Nous souhaitons professionnaliser la gestion des végétaux, annonce le patron de la Serpe. C'est pour cela que nous travaillons à un projet de ville verte innovant concernant la végétalisation des espaces urbains, les économies d'eau, le zéro phyto... »

La Serpe veut aussi s'appuyer sur le savoir-faire de la CMEVE en matière de développement durable via le traitement des déchets des espaces verts dans sa déchetterie. Le tout en renforçant la politique RSE du nouveau groupe puisque cette mise en commun des compétences des deux sociétés ouvrira également de nouvelles opportunités de carrière pour les salariés. Un centre de formation est également en projet.

Laurent Garcia



LE MAGAZINE
DE VOTRE RÉGION
VENTOUX
MAGAZINE

OFFRE SPÉCIALE
LECTEURS DE L'ÉCHO DU MARDI

Abonnement **1 an** - 4 numéros : **17 €**
(au lieu de 19 €)

Abonnement **2 ans** - 8 numéros : **32 €**
(au lieu de 36 €)

Envoyez vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale)
et votre règlement à :

VENTOUX MAGAZINE / Vaucluse Media
13, avenue Jules Ferry - 84110 Vaison-la-Romaine

Consultez et commandez ou

TÉLÉCHARGEZ (3,50 € par magazine)
nos anciens numéros sur :

WWW.VENTOUX-MAGAZINE.COM



Saint-Paul-Trois-Châteaux

Ouverture du marché de la truffe noire drômoise

Dimanche 13 décembre marque le lancement du marché hebdomadaire de la Tuber Mélanosporum, la fameuse truffe noire drômoise récoltée dans le Tricastin, le Val de Drôme et la Drôme des Collines.

Premier territoire de production en France et premier marché de truffes au détail, ce dernier propose un prix de vente unique fixé chaque semaine par catégorie de truffe. Le gage d'acquiescer des truffes de qualité, brossées, en face à face avec le propriétaire récoltant. Avec une production nettement supérieure aux cinq dernières années, le marché présentera une offre de truffes mêlant qualité et quantité avec des prix en baisse.

A l'occasion de son ouverture, Julien Allano, chef du Clair de la plume et de la Ferme Chapouton de Grignan,

Sabrina et Laura, Chefs du restaurant La Chapelle de Saint-Paul-Trois-Châteaux, seront présents pour animer le marché qui se tien-

dra jusqu'au 15 mars 2021 tandis que la traditionnelle Fête de la truffe avec omelettes aux truffes devrait se tenir le 14 février prochain.



© L. Pascale - La Drôme Touraine

Cheval passion

Le salon équestre et les Crinières d'Or ouvrent leur billetterie

Cheval passion qui aura lieu du 12 au 16 mai 2021, au parc des expositions d'Avignon, vient d'ouvrir la billetterie du salon et des Crinières d'Or, permettant aux amoureux de l'univers équestre et de sa culture, d'acquiescer leurs places dès maintenant.

Fait majeur, le Gala des Crinières d'Or 2021 signe le grand retour du régiment de cavalerie de la Garde républicaine et accueille les créations des artistes cavaliers Laurent Douziech, Caroline Osmond, Benoît Soumille, Laury Tisseur, Renaud Vinuesa et Gari Zoher.

Au programme

Au programme de cette 36^e édition printanière, 1 200 chevaux, 250 stands d'exposition, 12 carrières, le Grand Club, le Cabaret équestre et ses restaurants, un riche programme de concours et de démonstrations, de nombreuses animations sur les pistes extérieures.

Un événement majeur

Le salon Cheval Passion est l'un des tout premiers événements équestres de France. Traditionnellement organisé en janvier, le salon a été reporté au mois de mai, pendant le

week-end de l'Ascension, en raison de la crise sanitaire.

■ **Organisation et Infos pratiques**
Cheval Passion est organisé par Avignon Tourisme avec le soutien de ses partenaires : la Ville d'Avignon, le Grand Avignon, le Département de Vaucluse, la Région Sud, la Fédération française d'Équitation, le Comité régional d'Équitation Provence Côte d'Azur, l'Institut français du Cheval et de l'Équitation et les Entreprises partenaires.

L'événement se déroulera du 12 au 16 mai 2021, Parc des Expos d'Avignon. Organisation et renseignements : Avignon Tourisme - Tél. 04 90 27 51 00 - www.cheval-passion.com

Réservations et tarifs

Réservations salon et gala des Crinières d'Or : 08 92 05 30 05. Points de vente habituels : Fnac,

Auchan, Leclerc, Cultura, Carrefour, Ticket Master, etc. Réservations groupes, Grand Avignon, PMR (personnes à mobilité réduite), comités d'entreprises, centres équestres : 06 18 65 33 96. Billets remboursés en cas d'annulation. Entrée salon de 13 à 16€ (frais de location 2€ inclus), gratuit moins de 3 ans. Entrée tarif plein : 16€. Entrée tarif licenciés FFE : 14€. Entrée tarif réduit : 13€. Le tarif réduit comprend les enfants de moins de 12 ans, les groupes à partir de 10 personnes en pré-vente, hors séance de spectacle du samedi soir à 20h30.

■ **Gala des Crinières d'Or**
5 représentations : Jeudi 13 mai à 20h30, vendredi 14 mai à 20h30, samedi 15 mai à 15h et à 20h30 et dimanche 16 mai à 15h. Tarifs de 28€ à 50€ (frais de location 2€ inclus) selon catégorie choisie : 1^{re} catégorie : 50€ (tarif réduit : 45€), seconde catégorie : 41€ (tarif réduit : 36€), générale : 31€ (tarif réduit : 28€). Forfait (salon + spectacle) : prix de la place de spectacle + 11€

La Mirande

Un Noël 5 étoiles 'à emporter'

Si La Mirande ne rouvrira pas avant le 20 janvier prochain, l'établissement aux cinq étoiles a imaginé un Noël différent sous la forme d'un parcours déambulatoire dans ses salons où des stands de créateurs attendent les visiteurs les week-ends de décembre de 10h à 21h.

En lieu et place des traditionnelles animations organisées chaque année depuis 2010, l'équipe de La Mirande a choisi d'ouvrir les portes de sa maison les week-ends de décembre (ainsi que les 23 et 24 décembre) pour proposer à ses visiteurs un parcours à travers son patio, son restaurant et ses salons. A découvrir, des stands de gourmandises salées et sucrées faites maison, des stands de créateurs locaux, des bons cadeaux ainsi qu'un menu de fêtes préparé sur commande.

Ce dernier pourra être emporté ou bien dégusté sur place dans l'une des chambres de l'hôtel qui sera exceptionnellement ouvert les vendredis et samedis soir à demi-tarif.

La Mirande, 4, place de l'Amirande. Avignon. 04 90 14 20 20. mirande@la-mirande.fr



Cette édition 2021 verra le grand retour de la Garde républicaine

Procédures

Comment faire annuler un contrôle Urssaf non clôturé avant le 23 mars 2020 ?

Actuel, groupe familial du secteur des agences d'emploi et d'intérim comptant notamment des agences à Avignon, Carpentras, Cavaillon et Pertuis, informe que les chefs d'entreprise, les travailleurs indépendants ou les commerçants intervenant dans un secteur particulièrement touché par la crise peuvent demander l'annulation d'un contrôle Urssaf (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales). En effet, la situation sanitaire actuelle a poussé le Gouvernement à aménager les procédures de contrôle menées par l'Urssaf et la MSA (Mutualité sociale agricole), afin de s'adapter au contexte économique et soutenir les entrepreneurs les plus fragilisés.

Ainsi, au moment de la crise sanitaire, le Gouvernement a fait suspendre les contrôles et contentieux Urssaf dès le 12 mars 2020 et jusqu'au 30 juin 2020. Les opérations de contrôle ont donc repris le 1^{er} juillet. Cepen-

dant, le législateur a autorisé parallèlement l'Urssaf à annuler certains contrôles à titre exceptionnel dans sa 3^e Loi de finances rectificative du 30 juillet 2020. Une mesure évitant le redressement des entreprises sinistrées par la situation économique en cours.

L'Urssaf et les caisses départementales MSA sont donc autorisées à annuler les contrôles engagés avant la période de crise et n'ayant pas été clôturés avant le 23 mars 2020. Toutefois, les annulations ne sont possibles que jusqu'au 31 décembre 2020. L'organisme de recouvrement doit simplement informer le cotisant que le contrôle est annulé et qu'aucun redressement nécessitant une mise en conformité ne sera établi. Cette information doit impérativement être délivrée par tout moyen permettant de dater sa réception (par exemple, une lettre recommandée avec avis de réception).

Aucune disposition n'interdit aux cotisants de faire eux-mêmes une



demande d'annulation. Aussi, si vous faites l'objet d'opérations de contrôle mises en œuvre avant la période de crise sanitaire, il est donc possible de solliciter spontanément l'Inspecteur du recouvrement, sans attendre d'être contacté par l'Urssaf. Rien n'empêche néanmoins l'Urssaf d'organiser un nouveau contrôle

sur les points déjà vérifiés lors du contrôle annulé, au titre de la même période. En effet, il s'agit bien d'une annulation de contrôle et non d'une clôture. L'article L.243-12-4 du Code de la Sécurité sociale interdit à l'Urssaf de procéder à un nouveau contrôle portant sur des points qui ont déjà fait l'objet d'une vérifica-

tion n'est donc pas valable.

Retrouvez les autres mesures de soutien à l'économie mises en place par l'Urssaf sur son mini-site d'informations (<https://www.mesures-covid19.urssaf.fr/>) et dans l'article sur l'exonération des charges sociales patronales du groupe Actual (<https://www.groupeactual.eu/>).

CFE

3 mois de plus pour payer le solde

Compte-tenu de la persistance de la crise sanitaire, les entreprises qui se trouveraient en difficulté pour payer leur CFE au 15 décembre prochain peuvent obtenir, sur simple demande, un report de 3 mois de leur échéance.

La demande doit être adressée, de préférence par courriel, auprès du service des impôts de rattachement des entreprises dont les coordonnées figurent sur leur avis de CFE. Pour les entreprises mensualisées, la demande de suspension du paiement doit également lui être transmise d'ici le 30 novembre. Pour les entreprises prélevées à l'échéance, elles peuvent, sous le même délai, arrêter leur prélèvement directement depuis leur espace professionnel sur www.impots.gouv.fr. Par ailleurs, les entreprises prévoyant de bénéficier au titre de 2020 d'un plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée pourront anticiper le dégrèvement attendu en l'imputant directement sur le montant du solde de la CFE 2020. Une marge d'erreur exceptionnelle de 20 % sera tolérée pour cette imputation et aucune pénalité ne sera appliquée. Les entreprises concernées sont invitées à en informer leur service des impôts, de préférence par courriel. Concernant les grandes entreprises, comme pour l'ensemble des mesures de trésorerie exceptionnelles mises en œuvre depuis le début de la crise sanitaire, ces reports d'échéances sont réservés aux entreprises ne procédant à aucun versement de dividendes ou rachat d'actions en 2020 et n'ayant pas leur siège fiscal ou de filiale sans substance économique dans un État ou territoire non coopératif en matière fiscale.

Expertise comptable et audit

Axiome Provence change de dirigeants

Compte-tenu de la persistance de la crise sanitaire, les entreprises qui se trouveraient en difficulté pour payer leur CFE au 15 décembre prochain, peuvent obtenir, sur simple demande, un report de 3 mois de leur échéance.

Le cabinet d'expertise comptable et d'audit Axiome Provence, intégré au groupe Axiome Associés, change de dirigeants. Philippe Lechat, fondateur du cabinet Axiome Provence, associé avec Bernard Coron et Nadia Esposito, annonce, en effet, son départ en retraite à compter du 1^{er} janvier 2021. En remplacement, les nouveaux associés d'Axiome Provence sont Anne Dideron, Philippe Mas et Olivier Roger, experts-comptables et commissaires aux comptes, déjà dirigeants de cabinets membres du groupe Axiome Associés.

Cette opération, préparée depuis 2017, permet de regrouper trois cabinets sur le bassin économique du

delta du Rhône : Axiome Provence à Avignon, Axiome Dideron à Nîmes et Axiome Delta à Arles et Tarascon.

Renforcer la position du groupe

« Les équipes actuelles d'Avignon vont continuer à accompagner les entrepreneurs, dirigeants associatifs, professionnels libéraux, tant en expertise comptable qu'en gestion financière, gestion sociale, conseil juridique et fiscal. Les valeurs du cabinet - proximité, excellence, réactivité - demeurent les fondamentaux essentiels de cet accompagnement, explique Axiome Associés. Cette transmission renforce la position du groupe comme partenaire majeur des entreprises, associations et professionnels libéraux de la Région Sud Provence et Occitanie. » Les nouveaux associés seront les nouveaux signataires des mandats de commissariat aux comptes qui restent traités de manière opérationnelle par les équipes d'Avignon. Philippe Lechat restera présent tout au long de l'année 2021 pour accompagner la transition.

Un service complet

Créé en 1986, Axiome Associés est un acteur majeur de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes en Provence et Occitanie avec un chiffre d'affaires de plus de 24 M€ en 2019. Rassemblant 50 associés et 330 collaborateurs, le Groupe est implanté à Arles, Avignon, Nîmes, Aigues-Mortes, Alès, Béziers, Castelnau-le-Lez, Frontignan, Jacou, La Grande Motte, Le Grau du Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Perpignan, Tarascon et Thuir. Certifié AFAQ 9001-2015, partenaire de PVB- Avocats (implanté à Avignon, Nîmes et Montpellier) et membre du groupement national Différence, il est leader régional et 42^e cabinet national.

« Nous proposons un service de proximité complet aux dirigeants dans la gestion quotidienne de leur entreprise : expertise-comptable, audit, conseil, fiscalité, juridique, formation, gestion sociale, ingénierie informatique », explique Philippe Lechat.



ANNONCES LÉGALES VAUCLUSE



Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par arrêtés du ministère de la Culture et de la Communication (Arrêté du 21 décembre 2017), qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire qui s'impose à tous les titres d'un même département. Soit 4.07 € HT la ligne.

NOUS RECEVONS VOS ANNONCES LÉGALES JUSQU'AU VENDREDI 12H POUR PARUTION LE MARDI

■ e-mail : al@pa84.com ■ Tél. 04 90 16 54 03 ■ Fax 04 90 16 54 01 ■ www.echodumardi.com



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 11.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos confrères appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/12/2020, il a été constitué la **SOCIÉTÉ CIVILE LES 2 S**, société civile à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du code civil.

Capital social : de 530 000 €
Apports : apports en numéraire de 908 € et apports en nature de 529 092 €
Siège social : 400 rue du Portugal - ZI les Crémades - 84100 ORANGE

Objet : La prise de participation directe ou indirecte par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusions, prises en gestion, association en participation ou autrement ; La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de titres de participation et/ou de placement ; La réalisation de prestations administratives au profit de toute société, notamment filiale, dans les domaines techniques, juridiques, comptables et financiers ; L'octroi de prêts et d'avances en compte courant à ses filiales.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Gérante : Madame Myriam NICOLAS demeurant 633 chemin de Champlain - Château Champlain - 84100 ORANGE

Cession de parts : Les cessions de parts sociales entre associés sont libres. Toute autre cession de parts sociales même au profit des descendants, descendants de l'associé cédant ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément unanime des autres associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Immatriculation : RCS d'Avignon
La gérance
3945010

Par ASSP du 04/11/2020, il a été constitué la **Société Civile** dénommée **DIGITRADE**. **Siège social** : 106 chemin de la gravière 84660 Maubec. **Capital** : 1€. **Objet** : acquisition et gestion de valeurs mobilières et de biens immobiliers. **Gérance** : M. Jean Christophe Schmidt, 106 chemin de la gravière 84660 Maubec. **Cessions** soumises à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation au RCS d'Avignon** 3945012

Par ASSP du 19/10/2020 constitution de la **SAS : MOTO CENTER 84**. **Capital** : 1000€. **Sise** 33 rue des tanneurs 84100 Orange. **Objet** : vente de véhicules neufs et occasion ; vente d'accessoires pour les véhicules ; location de véhicule. **Président** : Nicolas Stevenant, 33 rue des tanneurs 84100 Orange. **Directeur général** : Olivier Carminati, 401 ch de l'hippodrome 84420 Piolenc. **Admissions aux assemblées et droits de vote** : chaque associé participe aux AG. Cession libre. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au **RCS de Avignon**. 3945013



Par acte SSP du 25/11/2020, il a été constitué une **SARL** ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **EUKRINES**
Objet social : Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Assistance au développement et à l'utilisation de systèmes d'information pour le pilotage de la performance d'entreprise (reporting, budget, forecast, consolidation).

Siège social : 20 avenue Véran Dublé, 84300 Cavailon.

Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. FRANCOIS Philippe, demeurant 2551 chemin des Parties, 84220 Cabrières-d'Avignon
Immatriculation au RCS d'Avignon 3945025

Aux termes d'un acte SSP à LAGNES du 08/12/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **SAS ELIOT**
Siège : 185 Chemin du Cou, 84800 LAGNES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 20 000 €
Objet : marchand de biens

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés

Président : Jean-Pierre COLOMBINI demeurant 185 Chemin du Cou, 84800 LAGNES

Directeur Général : Serge GAUGUÉ demeurant 235 Route de Cavailon, 84300 LES TAILLADES

Société **immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON 3945027



LE VINARIUM DE LA ROQUE

Société civile immobilière au capital de 10 000 euros
Siège social : 425 chemin du Patiflage Les Chevalières, 84330 LE BARROUX

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Le Barroux du 08/12/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société civile immobilière **Dénomination sociale** : **LE VINARIUM DE LA ROQUE** **Siège social** : 425 chemin du Patiflage, Les Chevalières, 84330 LE BARROUX **Objet social** : l'acquisition, par tout moyen, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers existants ou en état futur d'achèvement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. **Durée** de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au **RCS** **Capital social** : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : M. Xavier VIGNON demeurant 425 chemin du Patiflage 84330 LE BARROUX **Clauses relatives aux cessions de parts** : dispense d'agrément pour cessions à associés ou au profit du ou des descendants de M. Xavier VIGNON. Agrément des associés se prononçant à la majorité de 50 % plus une voix **Immatriculation** de la Société au **RCS d'Avignon**. 3945047

Par ASSP du 11/11/2020, il a été constitué une **SAS** dénommée **FB AUTO**. **Siège social** : 59 avenue monclar 84000 Avignon. **Capital** : 500€. **Objet** : -mécanique générale - achat, vente, importation, exportation, dépôt-vente de tous véhicules automobiles, de pièces automobiles neuves et d'occasion, d'accessoires, de pneumatiques. **Président** : M. FOUAD BENCHALHA, 2b chemin des jardins neufs 84000 Avignon. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation au RCS d'AVIGNON** 3945014

Suivant acte sous seing privé à Pernes les Fontaines en date du 9 décembre 2020, il a été constitué pour une **durée** de 99 années, une **société à responsabilité limitée** qui sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON et dénommée **PARRE**. **Capital** : 2 000 Euros. **Siège social** : 766 Petite Route de Carpentras - 84210 Pernes les Fontaines. **Objet** : Maintenance et installation système électronique de sécurité. **Gérant** : Monsieur PARRE Guillaume demeurant 766 Petite Route de Carpentras - 84210 PERNES LES FONTAINES

Pour avis
3945026

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **GAYA**
Siège : 46 Chemin de Ronde, Hameau les Baux, 84410 BEDOIN

Durée : 99 ans
Capital : 402 000 euros

Objet : La prise de participation dans toutes les sociétés, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement, la gestion de patrimoine tant mobilier qu'immobilier, la prestation de service en matière de conseils financiers, comptables, en marketing, en matière de gestion, d'organisation d'entreprise et plus généralement toutes prestations quelconques. L'animation du groupe et gestion commerciale de celui-ci

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Daniel OLIVIERI, demeurant 46 Chemin de Ronde, Hameau les Baux, 84410 BEDOIN

La Société sera immatriculée au **RCS d'AVIGNON**.
Pour avis
3945052

Par ASSP en date du 22/09/2020, il a été constitué une **SASU** dénommée :

L'ORIGINAL84100
Siège social : 532 BOULEVARD DALADIER 84100 ORANGE **Capital** : 9000 € **Objet social** : RESTAURATION RAPIDE SANS VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES ET EPICERIE ALIMENTATION GENERALE SANS ALCOOL
Président : M BENHAMOU AHMED demeurant 1 RUE DE LA SOIE LOTISSEMENT LES RAMADES 84150 JONQUIÈRES élu pour une durée illimitée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : AGREMENT A LA MAJORITE DES ASSOCIES **Durée** : 99 ANS ans à compter de son immatriculation au **RCS de AVIGNON**. 3945041

Dénomination : **PROMO ASSURANCE**. **Forme** : Société par actions simplifiée unipersonnelle. **Siège social** : 38 avenue Monclar, 84000 AVIGNON. **Objet** : COURTAGE D'ASSURANCE. **Durée** de la société : 90 années. **Capital social fixe** : 5000 euros. **Cession d'actions et agrément** : Toutes les cessions doivent être agréées. **Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : **Président** : Madame ASSIA BENKHELOUF Res Georges Braque 173 avenue Georges Braques 84700 SORGUES. La société sera immatriculée au **RCS AVIGNON**. 3945015

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAUNEUF DE GADAGNE du 09/12/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **GMEI Investment**
Siège : 103 Rue du Baron Leroy, 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2 900 000 €
Objet : acquisition et détention de participations dans des sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou financière éligibles au bénéfice de l'article 150 O B ter du Code Général des Impôts.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés

Président : Guillaume RAOUX demeurant 103 Rue du Baron Leroy, 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

La Société sera immatriculée au **RCS d'AVIGNON**
3945035

Régis BARRIER
Avocat au Barreau d'Avignon
Conseil en Droit des Sociétés
10, Av. de la Croix-Rouge
B.P. 40173
84008 AVIGNON Cédex

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **AF MECA**
FORME : Société à responsabilité limitée

SIÈGE SOCIAL : 485, Chemin de Patris (84200) CARPENTRAS

OBJET : La réparation mécanique de tous véhicules automobiles quelque soit sa source de propulsion (auto, moto, quad, bateau, tracteur agricoles ou forestiers, engins industriels, ...) ; L'entretien de tout engin roulant, La réparation de la carrosserie de tous ces véhicules, La restauration de véhicules anciens ou de collection, L'électricité automobile, Le commerce de détail de tous équipements et pièces détachées se rapportant à l'automobile, de tous carburants, lubrifiants et produits d'entretien, Le négoce et la location de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasions, L'assistance et le dépannage sur route et circuits automobiles, L'organisation d'événements automobiles en lien avec l'activité (courses automobiles, moto, quad,...) sur tout lieu du territoire national et international, **DURÉE** : 50 années
CAPITAL : 5 000 euros

GERANCE :
Monsieur Frédéric LEZANDRY, demeurant 256, Avenue du 8 Mai à L'ISLE SUR LA SORGUE (84800),
Monsieur Anthony TORTEL, demeurant 133 B, Rue de l'Enclave à SARRIANS (84260),
IMMATRICULATION : au **RCS d'AVIGNON**.
Pour avis,
3945053

Par ASSP en date du 04/12/2020 il a été constitué une **EURL** dénommée :

NDB CONSULTING
Siège social : 40 boulevard Limbert 84000 AVIGNON **Capital** : 1000 € **Objet social** : Conseil en marketing, communication, stratégie, stratégie digitale et création digitale auprès des entreprises et, organismes publics. Coaching individuel ou collectif et formation continue. **Gérance** : M Van Nguyen demeurant 30 rue Banasterie 84000 AVIGNON **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS de AVIGNON** 3945034

Par ASSP du 07/12/2020, constitution **SCI JLBO**. **Capital** : 1000€. **Siège** : 252 ch du Seyreste (84360) Méridol. **Objet** : acquisition, construction, cession, gestion de tous tènements immobiliers à usage d'habitation, de bureaux, de locaux d'activité ou autres, ainsi que leur location à des tiers ; acquisition, cession, gestion de tous biens ou droits immobiliers. **Durée** : 99 ans. **Gérants** : Jérémie BOUDOIRE - 252, ch du Seyreste 84360 Méridol & Leslie BOUDOIRE - 7, rue de la Mairie 84360 Méridol. **Agrement** : transmission à tiers soumise à agrément préalable. **RCS Avignon**. 3945037

MODIFICATION

GAHELA - Société civile immobilière en cours de transformation en société à responsabilité limitée Au capital de 85 000 euros - **Siège social** : 15 Avenue de l'Arrousaire 84000 AVIGNON - 441 017 548 RCS AVIGNON - Suivant délibération en date du 1 Décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui réintègre désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 85 000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 85 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : **Objet** : Ancienne mention : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement. Nouvelle mention : Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée, chambres d'hôtes et toutes activités commerciales s'y rattachant. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : Monsieur Albéric COISNE, demeurant 15 Avenue de l'Arrousaire 84000 AVIGNON. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON .

Pour avis, La Gérance
3945003

EURL FLO DES SENTEURS

SARL au capital de 100 € **Siège social** : 94 rue du Copperdu 84810 AUBIGNAN RCS AVIGNON 843561762

Par décision de l'associé Unique du 06/08/2020, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce Modification au RCS de AVIGNON 3945002

Aux termes de l'extrait du PV de l'AG mixte du 17/11/2020 de la société **GROUPE SYNERGIA**, SA au capital de 3 397 326 euros sis 26 Rond Point de l'Amitié 84200 CARPENTRAS RCS AVIGNON 421 699 919, il a été décidé :

De nommer la société Origa Group, SARL au capital de 70 380 sis 45 cours Gouffé 13006 Marseille RCS 433 766 649 en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M IBANEZ Manuel pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2022

3945004

Régis BARRIERE
Avocat au Barreau d'Avignon
Conseil en Droit des Sociétés
10, Av. de la Croix-Rouge
B.P. 40173
84008 AVIGNON Cédex

MG

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14, Avenue de la
Gloriette
84000 AVIGNON
823 949 540 RCS AVIGNON

Aux termes d'une délibération en date du 23 Novembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 23 Novembre 2020 la dénomination sociale « MG » par « 2M&M », et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, et de ne pas remplacer le co-gérant démissionnaire, Monsieur Jérôme GILLIOTTE.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AVIGNON.

Pour avis, La Gérance
3945009

Suivant AGE du 05/12/2020 de la **SCI VALET** au capital de 200 €, sise 19 Av Lou Castelet 84140 MONTFAVET RCS Avignon 438 450 165 il a été décidé le transfert du siège que 913 Av de l'Amandier 84140 MONTFAVET à compter du 05/12/2020.

Pour avis, la gérance,
3945021

BG COM

Société par actions simplifiée
au capital de 100 €
Siège social :
BP 50069 160 rue des Jonquilles
84000 AVIGNON
841 042 138 R.C.S. Avignon

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/10/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 900 euros pour le porter de 100 euros à la somme de 1.000 euros, par création de 900 actions nouvelles d'un euro chacune.

Le capital social est fixé à la somme de 1.000 euros, divisé en 1 000 actions d'un euro chacune, entièrement souscrites.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au RCS d'AVIGNON.

Pour avis,
Le représentant légal.
3945023

Aux termes de l'AGE du 01/09/2020 de la société **ASL-PROMOTION**, SAS au capital de 185 000 €. Siège social : 108 Chemin des Galettes 84100 ORANGE, 811 571 421 RCS AVIGNON, il a été décidé de transférer le siège social du 108 Chemin des Galettes 84100 ORANGE au 45 allée Jean Bertin, ZAC Chalançon 2, 84270 VEDENE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. POUR AVIS Le Président
3945028

C.E.P.E. DE LA ROCHE QUATRE RIVIERES

SARL au capital de 8000 € Siège social : Zone Industrielle de Courtine - 330 rue du Mourelet 84000 AVIGNON RCS AVIGNON 494303852

Par décision de l'associé Unique du 13/10/2020, il a été décidé de nommer la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT située 63 RUE DE VILLIERS 92200 NEUILLY-SUR-SEINE en qualité de commissaire aux comptes titulaire à compter du 13/10/2020

3945036

AGC RACK

SASU au capital de 100 €
Siège social :
102 RUE DE PROVENCE
84150 VIOLÈS
RCS AVIGNON 878562651

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 24/11/2020, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : achat et vente de voitures d'occasions achat et vente de pièces détachées automobiles à compter du 24/11/2020 Et de modifier la dénomination sociale qui devient : NEGOCE AUTOS . Modification au RCS de AVIGNON.

3945017

KSB SERVICE EITB SITELEC

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 867.092 €
Siège social :
1483 Avenue de l'Amandier
84140 MONTFAVET
430 054 676 R.C.S. Avignon

Aux termes d'un procès-verbal en date du 27 Novembre 2020 l'associé unique a décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 435.000 €,
- de réduire ledit capital d'une somme de 1.000.000 €.

Le capital social ainsi porté à la somme de 302.092 € se trouve divisé en 700 actions de 431.56 € chacune.

Aux termes d'un procès-verbal en date du 2 Décembre 2020 l'associé unique a décidé :

- de désigner en qualité de Président, Monsieur Bruno GRAVIERE demeurant 31B allée du Grand Cavalier 77310 ST FARGEAU PONTHERRY, en remplacement de Monsieur Frédéric DIORE.
- de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de « DALKIA EITB ».

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.

Pour avis
3945031

MARCHAL ET FILS

SAS au capital de 10000 € Siège social : 97 RUE JEAN MANCE 84120 PERTUIS RCS AVIGNON 830 914 875

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 04/12/2020, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 04/12/2020 Modification au RCS de AVIGNON.

3945030

GIRARD CONSTRUCTION RENOVATION

S.A.R.L. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 366 route de Mazan 84570 MALEMORT-DU-COMTAT R.C.S : 853 541 985 AVIGNON

POURSUITE D'ACTIVITE

L'Assemblée générale ordinaire du 07/12/2020, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, et décide également la poursuite de ses activités, conformément aux dispositions de l'article : L223-42 du code de Commerce.

Mentions au RCS de AVIGNON.
3945032

Etude de Maître Jean-Louis BEAUD, notaire associé à CAROMB (Vaucluse), 10 Impasse des Lombards.



Aux termes d'un acte reçu le 04 décembre 2020 par Maître Jean-Louis BEAUD, notaire à CAROMB, les associés de la «SCI FARNAUD et FILS» au capital de 1 500 € et immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 318 723 343, ont transféré le siège social 83 bd de Gravelle, CARPENTRAS (84200), au 389 Chemin de Villefranche, Carpentras (84200).

Pour avis, le notaire.
3945045

ERGA OMNES

Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle
Siège social : 28 rue Ruffi 30000 NIMES

Aux termes d'une AGE du 28.02.2020, il a été renouvelé pour une durée de 10 ans, une convention d'association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle (AARPI) dénommée « ERGAOMNES » ayant son siège social 28, rue Ruffi 30000 NIMES et d'ores et déjà inscrite à l'Ordre des Avocats de NIMES le 17.11.2013 et à l'Ordre des avocats d'AVIGNON du 13.03.2014 en qualité de structure d'exercice inter-barreaux sis 4, avenue Pierre Semard Les marches du palais 84000 AVIGNON.

L'ordre des Avocats de NIMES a pris acte de ces modifications le 22.09.2020.

L'Association regroupe les Cabinets associés suivants :

- la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHEL & ASSOCIES, inter-barreaux AVIGNON et NIMES, sis 28, rue Ruffi 3000 NIMES
- la SELARL CABANES BOURGEON MOYAL sis 3 rue Bossuet 30000 NIMES
- La SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES sis 215, allée des Vignes lotissement Fescou 34980 MONTFERRIER SUR LEZ
- Me Florence MENDEZ sis 1, place Saint Jean 30100 ALES
- La SELARL BASCOU CAYEZ ASSOCIÉS sis 3, place des Arènes BP 216 30012 NIMES Cedex 4,
- La SELARL MARY MOREAU, 22, rue des Hortes 30100 ALES
- La SELARL O.R.A., 30, rue Ray Charles 34000 MONTPELLIER

L'Association est placée sous le régime de la responsabilité professionnelle individuelle des Associés.

3945046



Office Notarial
Jean-Baptiste BOREL
Notaire Associé
54 bis, Cours Aristide Briand
84100 ORANGE

SCI ANDI

Société Civile Immobilière
Capital : 1.524,49 €
Siège social : 879 Route de Sainte Cécile
84830 SERIGNAN-DU-COMTAT
RCS AVIGNON n°388753717

Aux termes d'un PV d'AG du 27/11/2020, l'AGE a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant Mr Didier CARPENTIER, demeurant à SERIGNAN DU COMTAT (84830) 879 route de Sainte Cécile, en remplacement et suite au décès de Mme Andrée CARPENTIER.

3945029

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 09/12/2020 de la société **CEVOHA**, SAS au capital de 8 000 €, Siège social : 141 rue des Rémoiseurs - Zone de Courtine, 84000 AVIGNON, 838 155 976 RCS AVIGNON, la société ANK HOLDING, SAS au capital de 500 000 €, siège social 141 rue des Rémoiseurs - Zone de Courtine 84000 AVIGNON, immatriculée au RCS d'AVIGNON 879 257 285, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M Florian ANCHISI, démissionnaire. POUR AVIS La Présidente
3945038

ASSURE TON SPORT

SARL au capital de 1000 € Siège social : 1256 A Route de Flassan Lotissement La Grange Neuve, 84570 MORMOIRON RCS AVIGNON 84111446 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/12/2020, il a été pris acte de la démission du Gérant M LE CLAIRE Rodolphe à compter du 01/11/2020 . Modification au RCS de AVIGNON.

3945043

FMG, SAS au capital de 5 000 € Siège social : 60 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE RCS AVIGNON 834 604 498

Suivant AGE du 31/10/2019, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées en application de l'article L223-42 C.com.

RCS AVIGNON.
3945039

**CLEOME SECURITE**

SAS au capital de 2 000 euros
Siège social :
229, chemin des Rosières
84430 MONDRAGON
RCS AVIGNON 841 338 718

Aux termes d'une décision en date du 11 décembre 2020, l'associée unique et Président de la société par actions simplifiée CLEOME SECURITE a décidé de transférer le siège social du 229, chemin des Rosières - 84430 MONDRAGON au 8, rue des Ecoles - 84500 BOLLENE à compter du 30 novembre 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
Le Président
3945049

Suivant AGE du 11/12/2020 de la SNC **Patrimoine Optimisation Immobilier** au capital de 1 000 € sise 25 rue de la Sarailerie 84000 AVIGNON RCS Avignon 887 592 350 il a été décidé la nomination de M. GINOUX Philippe demeurant 25 rue de la Sarailerie 84000 Avignon cedex 9 au poste de co-gérant de la société.

Pour avis
3945048

FERGANI. SAS. Capital: 1000€. Sise la Muscadine, rte de Grambois, 84120 Beaumont-de-Perthuis. 853 437 267 RCS Avignon. Le 9/11/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège av Marcel Paul 04220 Ste-Tulle. La société sera radiée du RCS d'Avignon et immatriculée au RCS de Manosque.

3945001

PARIS-LAURIS

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 3 000,00 €
Siège social :
Rond-Point de la Gare
Quartier les Fraisses
84360 LAURIS
821 005 063 RCS AVIGNON

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2020, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Bruno LACOSTE, demeurant 5 A Rue Font de l'Aube 84160 CADENET, en qualité de nouveau gérant, à compter du 31/12/2020, en remplacement de Madame Laurence BIBOS, gérante démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON.
3945050

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Géraldine POUPART, notaire à CHATEAUNEUF DU PAPE, le 1er décembre 2020,

La Société dénommée **LA GARBURE**, Société à responsabilité limitée au capital de 10823,88 €, dont le siège est à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (84230), 3 rue Joseph Ducos, identifiée au SIREN sous le numéro 321503922 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON

A vendu à la Société dénommée **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE PROVENCE**, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à PARIS 4EME ARRONDISSEMENT (75004), 16 quai d'Orléans, identifiée au SIREN sous le numéro 848615373 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Un fonds de commerce d'HOTEL-RESTAURANT connu sous le nom commercial **LA GARBURE**, pour lequel le CEDANT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON et identifié sous le n° SIREN sous le numéro 321 503 922.

Siège du fonds : CHATEAUNEUF DU PAPE (Vaucluse), 3 Rue Joseph Ducos

Moyennant le prix de 220.000,00 EUROS s'appliquant aux éléments corporels pour 120.000,00 EUROS et au matériel et mobilier pour 100 000,00 EUROS

Propriété-jouissance à compter du 01/12/2020.

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître Géraldine POUPART, notaire à CHATEAUNEUF DU PAPE (Vaucluse) où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion. Le notaire.
3945011

Aux termes d'un acte reçu en date du 30 novembre 2020 par Me AUBERT Jean-Gaëtan, notaire associé de la SELARL Pierre GAUTIER, Emmanuel COMTE, Pierre DOUX et Jean-Gaëtan AUBERT sis à SORGUES (84700) 71 allée des Moulins

La société **CHEZ LES FILLES**, SAS au capital de 5 000 euros dont le siège social est à AVIGNON (84000) les Halles centrales Place Pie RCS AVIGNON 809 028 541 en liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du tribunal de commerce de Avignon le 18.09.2019. Représenté par la SELARL Stéphane SPAGNOLO agissant aux présentes en qualité de mandataire judiciaire de la liquidation judiciaire spécialement autorisé en vertu d'une ordonnance rendue le 19.12.2019 par M ESCANDE André juge commissaire de cette liquidation.

A cédé à la société **LA MAISON JOU-VAUD**, SAS au capital de 1 067 080,00 euros dont le siège social est à CARPENTRAS (84200) 40 rue de l'Evêché RCS AVIGNON 323 875 419

Un fonds de commerce de fabrication de plats cuisinés vente à emporter de ces plats cuisinés vente de produits d'épicerie réalisation de prestations en extérieur vente d'alcool à emporter sis à AVIGNON (84000) place Pie les Halles Centrales .

Ce fonds comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit aux concessions d'emplacements commerciaux aux Halles Centrales de la ville d'Avignon (84000) Place Pie correspondant aux étals n°104 105 110 111 et 112 à la cave à n°1 et la chambre froide n°6. Le mobilier commercial les agencements et le matériel

Le cessionnaire a la propriété du fonds vendu à compter du 30.11.2020

Moyennant le prix de 20 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 17 500 euros et aux matériels pour 2 500 euros

Les oppositions seront reçues au siège du mandataire judiciaire sis 10, avenue de la Croix Rouge - Hôtel d'Entreprise « croix rouge » 84000 AVIGNON dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales

3945005

INSAISSABILITE

Aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Pascale PRUVOT, Notaire Associée, Membre de la Société Civile Professionnelle « Pascale PRUVOT et Nelly OLLIVIER, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à APT (Vaucluse), 90 rue Ballet, en date du 27 novembre 2020, Une DECLARATION D'INSAISSABILITE a été effectuée par, Monsieur Jean-Pierre, Robert, Nicolas VAN WAMBEKE, Architecte, célibataire majeur, demeurant à BAGNOLET (93170), 27 rue Michelet. N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité. Né à SCHAEERBEEK (BELGIQUE), le 21 octobre 1956. De nationalité Française.

Il a, en application de l'article L 526-1 à L 526-4 du Code de commerce, déclaré insaisissables ses droits sur l'immeuble consistant en une ferme à rénover située lieudit « Les Baups », à VILLARS (Vaucluse), cadastré section AH, n°324 pour une contenance de 15a 20ca) et Section AH, n°332, pour une contenance de 5a 14ca.

Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au service de la publicité foncière.

Pour insertion
Le notaire
3945033

CHANGEMENT REGIME

Suivant acte reçu par Maître Stéphane BAYSELIER, Notaire, Associé le 3 décembre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Mr Alain Guy Alexandre DANTIGNY, retraité, et Mme Françoise Raymonde Suzanne HOCHET, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à ORANGE (84100) 27 Rue de la République Résidence Cellini.

Mr né à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 14 février 1956.

Mme née à MONTREUIL (93100) le 29 janvier 1960.

Mariés à la mairie de DRANCY (93700) le 29 mars 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.
3945008

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Maître Florian GADROY, notaire à AVIGNON, en date du 10 décembre 2020.

Monsieur Thomas **RIGAUD**, et Madame Maud **COURTOIS**, demeurant ensemble à SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON (84450), 107 chemin des Hermas. Monsieur né à AVIGNON (84000), le 1er décembre 1991.

Madame née à CHARTRES (28000), le 3 janvier 1992.

Mariés le 25 mai 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts.

Sont convenus d'adopter le régime de la séparation de biens.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'office notarial de Maître Florian GADROY, notaire à AVIGNON (84000), 72 route de Montfavet, où domicile a été élu à cet effet. 3945044

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alain DUCROS, Notaire à AVIGNON, 1, rue des Ciseaux d'Or, le 04 décembre 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec attribution intégrale au conjoint survivant par Monsieur Christian José **SANCHEZ**, retraité, et Madame Marie-Jeanne Louise **MARTINEZ**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à LE PONTET (84130), 406, rue de la Petite Verdette, Monsieur est né à CASABLANCA (MAROC) le 28 juillet 1945.

Madame est née à CASABLANCA (MAROC) le 22 octobre 1946. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le Notaire
3945006

DISSOLUTION

Par décision de l'associé unique du 30/11/2020, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation de la société **CARRE METAUX**, siège 44 rue de Madrid 84270 VEDENE, RCS 804 909 075, au capital de 1200 euros, déchargé Basile **CARRETERO** 44 rue de Madrid 84270 VEDENE, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté clôture de liquidation au 30/11/2020.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON.

Pour avis, Le Représentant Légal.
3945007

CFME-eau

SARLU au capital de 7 000 €
307E, rue des Joncs des Bois
84000 Avignon
RCS Avignon 399 729 235

Par décision de l'associé unique en date du 07 décembre 2020, la société CFME-eau fait l'objet d'une dissolution anticipée. Le gérant Philippe Toussaint, demeurant 31 chemin du Grand Montagné, 30400 Villeneuve-lès-Avignon, exerce la fonction de Liquidateur amiable. Ces décisions prennent effet au 14 décembre 2020.

Le gérant
Philippe Toussaint.
3945019

ORLA

SCI au capital de 1000 € Siège social : 677 rue de la Marguerite 84400 APT RCS AVIGNON 498076645

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 04/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 04/12/2020, il a été nommé liquidateur(s) Mme BANDELLO Monique demeurant au 677 rue de la marguerite 84400 APT et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de AVIGNON. 3945020

L'AGE du 05/12/2020 de la **SCI PALOMA** au capital de 200 €, sise 19 Av Lou Castelet 84140 MONTFAVET, RCS Avignon 484 995 907, a décidé la cessation d'activité et la radiation de la société à compter du 05/12/2020. Mme HEREDIA Suzanne demeurant au siège social a été nommée liquidatrice. Dépôt des actes et documents au RCS d'Avignon. Pour avis, la gérance, 3945022

VENTE AUX ENCHERES



Cabinet de la SCP d'AVOCATS FORTUNET & ASSOCIES
10, rue du Roi René – Hôtel Fortia de Montréal
84000 AVIGNON (Tél. : 04.90.14.35.00)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES APRES SURENCHERE

UNE MAISON D'HABITATION AVEC TERRAIN EN RESTANQUES Sise à SAIGNON (84400) Lieudit Les Fourches

LE JEUDI 21 JANVIER 2021 A 14 HEURES, à la Barre du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON, au Palais de Justice de ladite ville sis 2, boulevard Limbert, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE :

Sur la commune de SAIGNON (84400), une propriété cadastrée section AE n° 23 pour 14 a 80 ca, section AE n° 265 pour 08 a 92 ca, section AE n° 299 pour 00 a 32 ca, section AE n° 307 pour 16 a 43 ca, constituée de :

Une maison d'habitation d'environ 100 m² implantée en position dominante sur un terrain en restanques offrant une très belle vue sur les collines environnantes et sur le village de Caseneuve.

Le bâti est affecté de fissures structurelles liées à l'insuffisance des fondations.

Le bien est inoccupé et à l'état d'abandon.

Visite : Jeudi 7 janvier 2021 de 11 h à 12 h par Maître FABRE-TOUL, Huissiers de Justice à Apt.

MISE A PRIX : 113.300 EUROS CENT TREIZE MILLE TROIS CENTS EUROS

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat et la consignation entre ses mains d'un chèque de banque de 11.330 euros à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau d'AVIGNON.

LE CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE a été déposé au Greffe Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON où tout acquéreur éventuel peut le consulter sur rendez-vous ou au Cabinet de la SCP FORTUNET & ASSOCIES.

LES FRAIS faits pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUTS AUTRES RENSEIGNEMENTS, s'adresser :

- Au Cabinet de la S.C.P. d'Avocats FORTUNET & ASSOCIES, poursuivant la vente,

- Sites Internet : www.fortunet.fr

Avignon, le 1er décembre 2020

SCP FORTUNET & ASSOCIES

3945016

AVIS ADMINISTRATIF



COMMUNE LE PONTET

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le conseil municipal a décidé d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier du PLU approuvé est à la disposition du public à l'Hôtel de Ville aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune. 3945042



Menerbes

COMMUNE DE MENERBES 84560

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DESAFFECTATION

d'un chemin rural et CESSION DE TERRAIN

au PROFIT DE LA COMMUNE

Chemin de Saint Estève et chemin du Fort

Le public est informé que par arrêté municipal N° 199-2020 en date du 10 décembre 2020, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour :

• La désaffectation, la cession de terrain et le déplacement d'un chemin rural, parcelle AD 243 - 971, chemin du Fort à Menerbes.

• La désaffectation et la cession de l'ancien chemin rural, les parcelles cadastrées AP 457 et 466 - 141, chemin de Saint Estève à Menerbes.

• L'enquête se déroulera à la Mairie de Menerbes, 20, place de l'Horloge, pendant une durée de 15 jours consécutifs du 5 au 26 Janvier 2021. Les dossiers pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Menerbes - 20 Place de l'Horloge - 84560 MENERBES.

Le Commissaire Enquêteur, Madame Nathalie ANDRIEU, recevra en Mairie :

- Le Mardi 5 Janvier 2021 de 9h00 à 12h00

- Le Mardi 26 Janvier 2021 de 14h00 à 17h00

A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de Menerbes, le dossier avec un rapport et les conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport ainsi que ses conclusions à la Mairie de Menerbes ou sur le site internet de la Commune.

Fait à Menerbes, le 10 Décembre 2020

Le Maire Christian RUFFINATTO

3945054



!!! BIENTÔT !!!

Retrouvez vos annonces légales sur notre site :

www.echodumardi.com

DEPOT DE CREANCES



Frédéric TORELLI
Mandatitaire Judiciaire
4 Impasse Plat
Avenue de Saint Jean

Avis de dépôt des relevés de créances salariales au Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon

Conformément aux articles L.625-1 et R.625-3 du code de commerce l'ensemble des états de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce pour les affaires suivantes :

SAS CHEZ BLANQUET 765 Chemin des Chèvres 84150 JONQUIERES. L.J du 19/06/2019.

SARL RDP 400 Av. de l'Argensol 84100 ORANGE L.J du 06/03/2019.

BLANKIET Maurice 40 Rue Porte de France 84810 AUBIGNAN. L.J du 05/09/2018.

La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion de deux mois prévu à l'article L.625-1 du code de commerce.

3945059

DERNIERE MINUTE

Aux termes de la délibération en date du 30 Novembre 2020, les associés de la **SCI LES SOLLELIS** au capital de 92 990 €, siège de liquidation : 27 Place Jean Jaures 84310 Morières, 440 349 991 RCS Avignon, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 Novembre 2020. Les comptes de la société seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Avignon.

Pour avis et mention, Le liquidateur
3945040

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er décembre 2020 à CARPENTRAS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **IMMOGARANCE**

Siège : 334 Allée Bellecour, 84200 CARPENTRAS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : l'acquisition, la construction, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers et immobiliers. La réalisation de prestations de services au profit des entreprises en général, et de ses filiales, en particulier. L'étude et le conseil dans le domaine de la construction.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés, statuant en assemblée générale extraordinaire, à la majorité des deux tiers des voix attachées aux actions composant le capital social. Le cédant prendra part au vote.

Président : Monsieur Jérôme FRUGIER, demeurant 332, Allée Bellecour, 84200 CARPENTRAS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon.

POUR AVIS, Le Président

3945057

Suivant ASSP du 01/12/2020 il a été constitué la **Société par Actions simplifiée unipersonnelle** suivante : **Dénomination** : **TOTIMA**. **Siège** : 48 Passage Boyer 84200 CARPENTRAS. **Capital** : 5000€. **Objet** : vente au détail de vêtements, prêt à porter, chaussures et accessoires et tout article en lien. **Durée** : 99 ans. **Président** : Mme DELMOTTE Jacqueline demeurant 89 Av. de Sauzette 84870 Lorient du Comtat nommé pour une durée indéterminée. Les statuts contiennent une clause de cession d'actions et droit de vote. Immatriculation : la société sera immatriculée au **RCS d'AVIGNON**

Pour avis

3945061

LA FERIGOULO

SAS en dissolution
au capital de 7.623 euros
10, rue Rempart du Rhône
84000 AVIGNON
323.288.233 RCS AVIGNON

Par délibération du 8 décembre 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2019, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation à cette date.

Les pièces relatives à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AVIGNON.

Pour avis le liquidateur.
3945056

CHANGEMENT DE GERANCE - Suivant AGE du 8/12/2020, de la **SARL ZEMEN FOOD**, au capital de 1000 €, siège : 112 rue Porte de Mazan 84200 CARPENTRAS - RCS AVIGNON n° 535 344 188, M. AKOUDAD HILLAL dmt 96 BD LOUIS GIRAUD 84200 CARPENTRAS est nommé gérant en remplacement de M. AKOUDAD ABDELAZIZ, démissionnaire, à compter du 01/01/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence. 3945058

Par acte ssp du 08/12/2020 il a été constitué une **EURL** dénommée : **SARL MONTAGNE PHILIPPE**

Siège social : 4 Avenue Jules Ferry - VAISON-LA-ROMAINE (84110) **Capital** : 788 108,92 € **Objet social** : Exercice de la profession d'agent général d'assurances, exécution de tous mandats confiés ou autorisés par les sociétés du groupe GENERALI en France et des activités qui en découlent dont le courtage accessoire **Gérance** : M. Philippe MONTAGNE 580 chemin de la Lauzerette - ST-ROMAIN-EN-VIENNOIS (84110) **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'AVIGNON 3945024

Suivant AGE du 18/12/2020 de la **SCI Midi Investissements** au capital de 152 € sise Rue Saint-Denis 84330 Le Barroux, RCS AVIGNON 353 220 932, il a été décidé le transfert du siège social à La Bardane 540 Chemin Font de Barda 84210 Pernes Les Fontaines. Pour avis le gérant 3945055

Suivant acte reçu par Me BOREL, Notaire Associé à ORANGE (84), CRPCEN 84050, le 2 décembre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Mr Jean-Pierre Joseph Alexandre **DEHAY**, retraité, et Mme Maryline Mauricette **ROLLIN**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à ORANGE (84100) 405 impasse des Chèvrefeuilles. Mr né à HENIN-BEAUMONT (62110) le 10 avril 1956, Mme est née à SAINT CLOUD (ALGERIE) le 6 juin 1959, mariés à la mairie de NIMES (30000) le 9 juin 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.
3945062

Avis d'envoi en possession

Suivant acte de procès verbal d'ouverture de testament reçu par Maître Fanny CARILLO, Notaire à TULETTE (Drôme), 208 Avenue de Provence, le 8 décembre 2020, suite au décès de Madame Paulette **SERRE** née le Zef juin 1928 à VALENCE (Drôme) demeurant à SAINTE CECILE LES VIGNES (Vaucluse) 15 avenue de la libération EHPAD LES ARCADES, décédée le 19 septembre 2020 à SAINTE CECILE LES VIGNES (Vaucluse).

La défunte a institué un légataire universel.

L'opposition est formée auprès du notaire sus-visé dans les conditions de l'article 1007 du code civil. 3945063

Tribunal Judiciaire

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AVIGNON

RG N° 20/02069

N° Portalis DB3F-W-B7E-ITAK

En date du 24 novembre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire dans l'affaire : **EL OUAHDAOUI Kamei**

Agent commercial
56 Av Charles de Gaulle
Résidence Camp Rambaud
84130 LE PONTET
Date de cessation de paiement : 18 août 2020

Mandataire judiciaire et représentant des créanciers : Me Stephan SPAGNOLLO, mandataire, 10 Av de la Croix Rouge 84000 Avignon.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du représentant des créanciers.
3945060

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 18/03261
N° Portalis DB3F-W-B7C-IBTB

En date du 24 novembre 2020 le tribunal a rendu un jugement arrêtant le plan de redressement judiciaire sur une durée de 10 ans dans l'affaire :

SELARL PAUMA «PHARMACIE GARCIN»

47 Av. de Rascassa
84370 BEDARRIDES
Date de cessation de paiement : 21 septembre 2018

Commissaire à l'exécution du plan : Me Stephan SPAGNOLLO, mandataire, 10 Av de la Croix Rouge 84000 Avignon.
3945064

Tribunal de Commerce

VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffe
Entreprendre en confiance

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 09/12/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

WELLNESS STUDIO (SAS)
34, avenue des Sources
84000 Avignon
Gestion d'installations sportives
RCS AVIGNON : 497 559 443
3945065

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 09/12/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

DF ELECTRICITE (SARL)
76, rue des Remparts
84700 Sorgues
Travaux d'installation électrique dans tous locaux
RCS AVIGNON : 530 798 958
3945066

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 09/12/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

I.V.M (SARL)
729B, RTE DE BEAUCHAMP
MONTEUX
84170 MONTEUX
Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, évenementiels ou marchés n.c.a.
RCS AVIGNON : 440 147 965
3945067

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Par jugement du 09/12/2020, le tribunal de commerce d'Avignon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SMSE (SARL)
ZA les Crousilles
84550 Mornas
Restauration traditionnelle
RCS AVIGNON : 532 307 519
3945068



GABRIEL
Boucher

➔ + de 6 ans d'expérience

➔ Autonome sur :

- Le désossage, le parage et le ficelage de la viande.

- La mise en place du stand et de la vitrine.

- L'accueil, la vente et l'encaissement.

- Le nettoyage du stand.

Sbc
expert en recrutement intérim & CDI

Ce profil vous intéresse ?
Contactez-nous !
avignon@sbc-interim.fr
04.90.14.33.23



JULIE
Assistante administrative et commerciale

➔ + de 6 ans d'expérience

➔ Autonome sur :

- La réalisation et la négociation de devis

- La prise de rendez-vous

- Le suivi des commandes et des objectifs

➔ Anglais courant

Sbc
expert en recrutement intérim & CDI

Ce profil vous intéresse ?
Contactez-nous !
avignon@sbc-interim.fr
04.90.14.33.23

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE



CARPENTRAS
Capitale du Comtat Venaissin

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS
Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX
Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : Mission d'organisation et de coordination logistique et technique pour la réalisation des manifestations culturelles de la ville de Carpentras - année 2021

Lot n°2 : Anim'art 2021 - février à mai 2021

La présente procédure a pour objet exclusivement le lot n°2. Les lots n°1 et n°3 feront l'objet d'une consultation ultérieure après validation du programme.

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

4 - Durée du marché : du 6 février 2021 au 22 mai 2021 inclus.

5 - Délai d'exécution : Fin de montage le jour de chaque spectacle programmé - fin du démontage à l'issue de chaque spectacle.

6 - Date limite de remise des offres : jeudi 7 janvier 2021 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 10 du CCAP.

11 - Critères d'attribution :

Le candidat retenu sera celui qui aura proposé l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.
La sélection sera effectuée en fonction des critères énoncés ci-après, avec leur coefficient de pondération :

1 - Prix - Noté sur 20 (Pondération 70 %)

2 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir les prestations demandées - Noté sur 20 (Pondération 30 %), jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- Qualité du matériel mis en place (note sur 5)

- Capacité d'adaptabilité et de réactivité (par exemple, en cas de nécessité de matériel supplémentaire non prévu ou de demandes imprévues du régisseur) : le candidat indiquera le délai d'intervention (note sur 5)

- Moyens humains et techniques sur site (note sur 10)

Le candidat devra fournir obligatoirement un devis détaillé par manifestation ou intervention sous peine de rejet de son offre.

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : mardi 8 décembre 2020

Le Maire,
Serge Andrieu
3945018



CARPENTRAS
Capitale du Comtat Venaissin

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS
Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX
Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CREATION DES AIRES DE JEUX

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

4 - Montant maximum des commandes possibles (H.T.) : 60 000 €

5 - Durée du marché : un an à compter du 8 février 2021, renouvelable tacitement deux fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois. Si pour des raisons administratives propres à la Commune, le marché ne peut être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 8 février 2021, la durée commencera à courir à partir de la date de notification.

6 - Date limite de remise des offres : lundi 11 janvier 2021 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 10 du CCAP.

11 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre (pondération 60 %) - noté sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- la manière de procéder (noté sur 7,5)

- les moyens techniques mis en œuvre pour réaliser les prestations (noté sur 7,5)

- les moyens humains mis en œuvre pour réaliser les prestations (noté sur 5)

2 - Prix (pondération 40 %) - noté sur 20 :

- Entretien maintenance - annexe 3 (note sur 12)

- Chantier type établi sur la base des bordereaux des prix unitaires -annexe 2 (note sur 8)

Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20.

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro. Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : vendredi 11 décembre 2020

Le Maire,
Serge Andrieu
3945051

En raison des fêtes de fin d'année

notre édition du 29/12/2020 sera groupée avec celle du 05/01/2021

Nos bureaux restent ouverts et nous restons à votre disposition

Toute l'équipe de l'Echo du mardi vous souhaite une excellente fin d'année

*C'est Noël,
bienvenue
chez nous !*

**Faites le choix
de vos commerces
de proximité**



AVIGNON
Ville d'exception

#SOLIDAIRESDESCOMMERCESPRESDECHEZMOI